

TRANSVERSALITÉ

COMPÉTENCES

GROUPES

ECHANGES

MATINÉE RESSOURCEMENT



INNOVATIONS

EXPERIENCES

COMMUNICATION



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR

 **MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AUDE**

MATINÉE RESSOURCEMENT



Usages agricoles de l'eau



Contexte et prélèvements agricoles
Gestion de la quantité d'eau



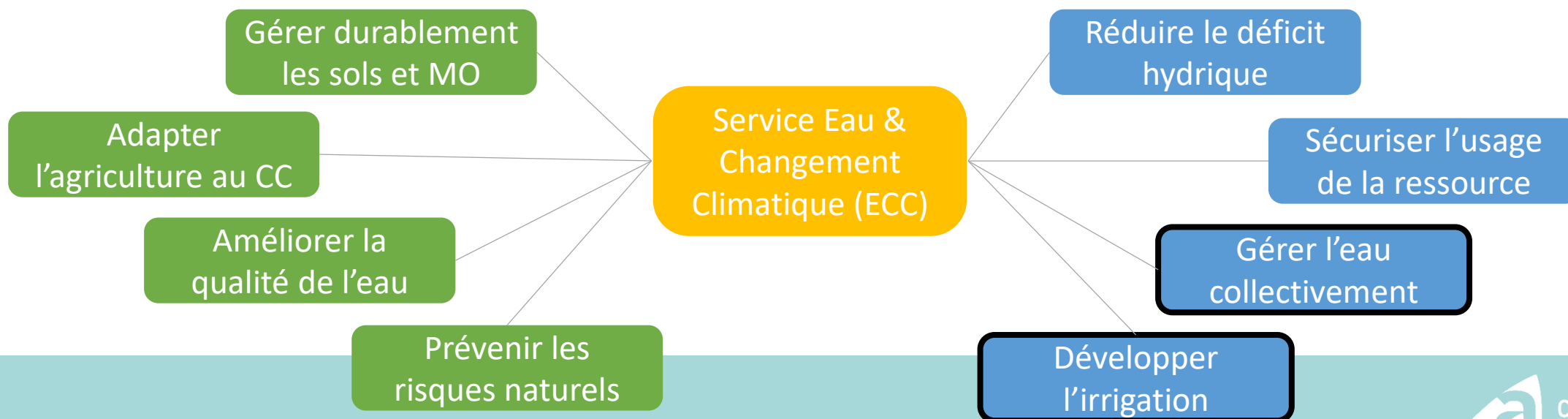
Le contexte local - Introduction

Orientations politiques, axes de travail et projets

Objectif H24 :

Promouvoir un partage équitable de l'eau et développer l'accès à l'irrigation

- ✓ Partager équitablement la ressource pour ne laisser personne de côté
- ✓ Améliorer l'efficacité d'utilisation de l'eau pour tendre vers la sobriété hydraulique



SOMMAIRE



Partie 1

Le contexte local

- Ressources existantes
- Organisation et localisation des prélèvements
- Le déficit mesuré

Partie 2

La gestion estivale

- Etat actuel des ressources
- Modalités de gestion des sécheresses

Partie 3

Accéder à la ressource

- Projets collectifs : méthode générale et état des lieux
- Projets individuels : les 1^{er} conseils à donner, outil cartographique

SOMMAIRE



Partie 1

Le contexte local

- **Ressources existantes**
- **Organisation et localisation des prélèvements**
- **Le déficit mesuré**

Partie 2

La gestion estivale

- Etat actuel des ressources
- Modalités de gestion des sécheresses

Partie 3

Accéder à la ressource

- Projets collectifs : méthode générale et état des lieux
- Projets individuels : les 1^{er} conseils à donner, outil cartographique



Notre réseau hydrographique : quelles ressources ?



Ressources de surface :

- Stockage (individuel, collectif, structurant)
- Cours d'eau (Hydrologie naturelle + réalimentation)
- Canaux
- Puits

Ressources souterraines :

- Forages
- Sources



L'irrigation dans l'Aude :

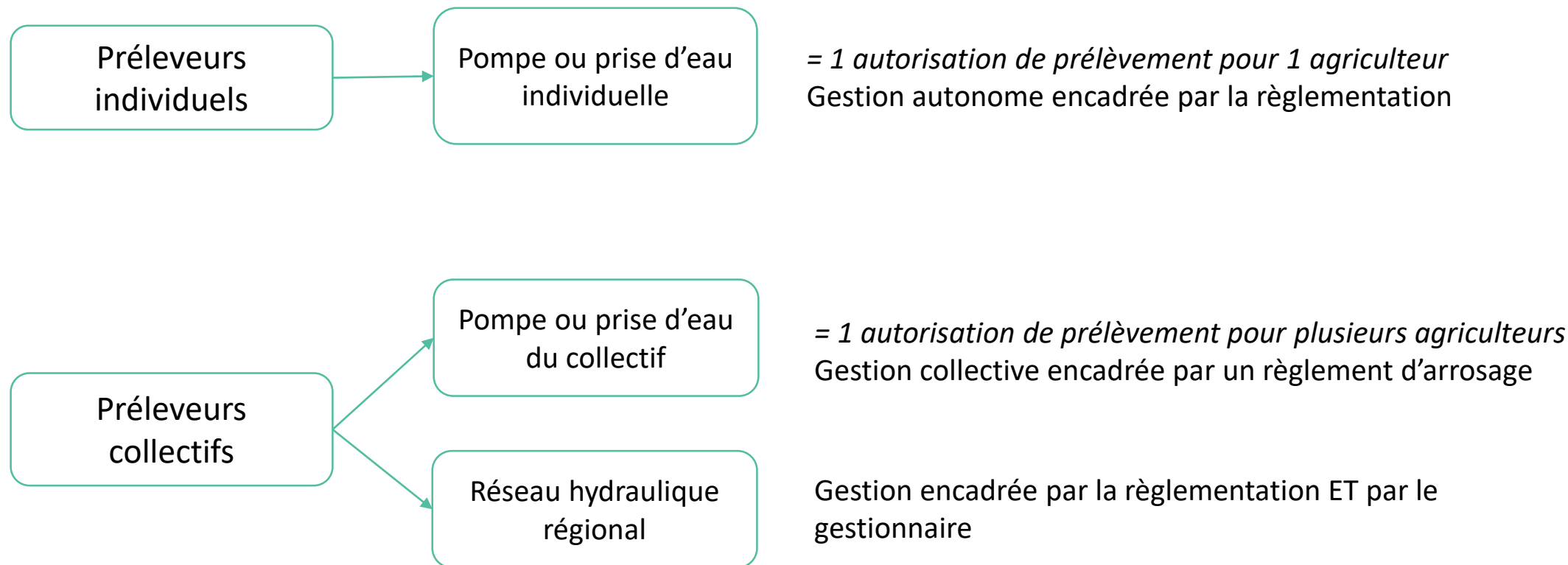
Surfaces irriguées (RGA) :

- 2010: 15 000 ha (7% de la SAU)
- 2020 : 21 000 ha (10% de la SAU)

Cultures irriguées (2020, RGA)

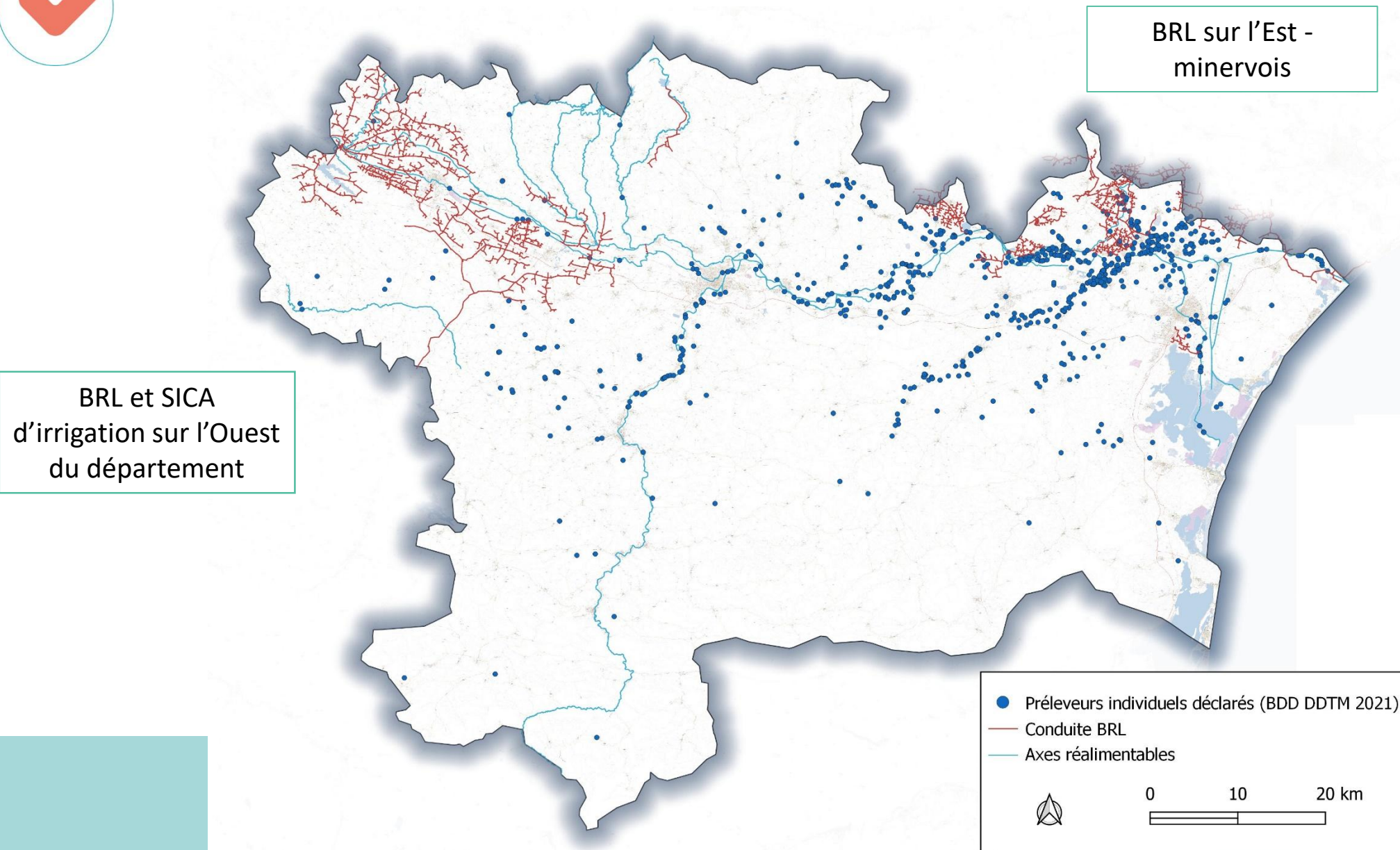
- vigne : 13 000 ha
- céréales : 4 000 ha
- oléagineux : 1 705 ha

Organisation des prélèvements pour l'irrigation





Les préleveurs individuels



Source : BDD DDTM 2021

✓ Enquête auprès des préleveurs individuels

Enquête auprès des préleveurs individuels sur le département

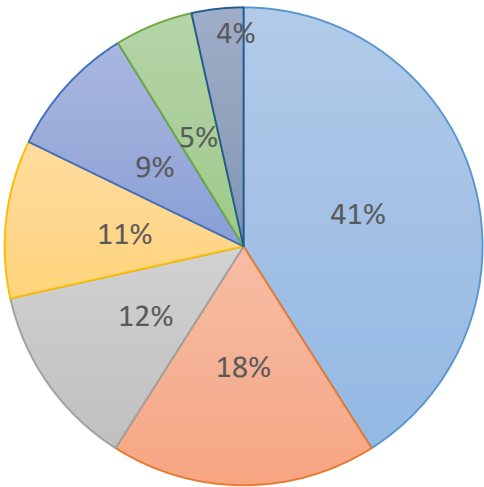
Objectifs : amélioration de la connaissance + structuration collective

64 répondants dont 40 préleveurs

Quelques résultats

- Préleveurs répartis sur le département
- 50 % remontent un besoin d'accès à l'eau pour l'irrigation et/ou l'abreuvement
- Le type d'irrigation majoritaire :
 - goutte-à-goutte (68%)
 - canon (12 %)
 - pivot (9 %)
 - submersion (4.8 %)
 - aspersion (4.8 %)

Ressources mobilisées



■ Cours d'eau ■ Puits ■ Canal ■ Retenue individuelle ■ Forage ■ Axe réalimenté ■ Source

Donnée	Moyenne	Ecart type
Surface irriguée 2022	13 ha	16 ha
Volume prélevé en 2022	8 825 m3	17 600 m3
Ratio vol. prélevé / surface irriguée (2022)	1 010 m3 /ha	974 m3 /ha
Ratio vol. prélevé / surface irriguée en vigne (2022)	758 m3/ha	602 m3 /ha



Les préleveurs collectifs

BRL et SICA
d'irrigation sur l'Ouest
du département

Union ASA Aude Médiane =
~ 20 984 000 m3 en 2022 pour 7 ASA

10 378 ha irrigables
9 000 irrigués – 2017

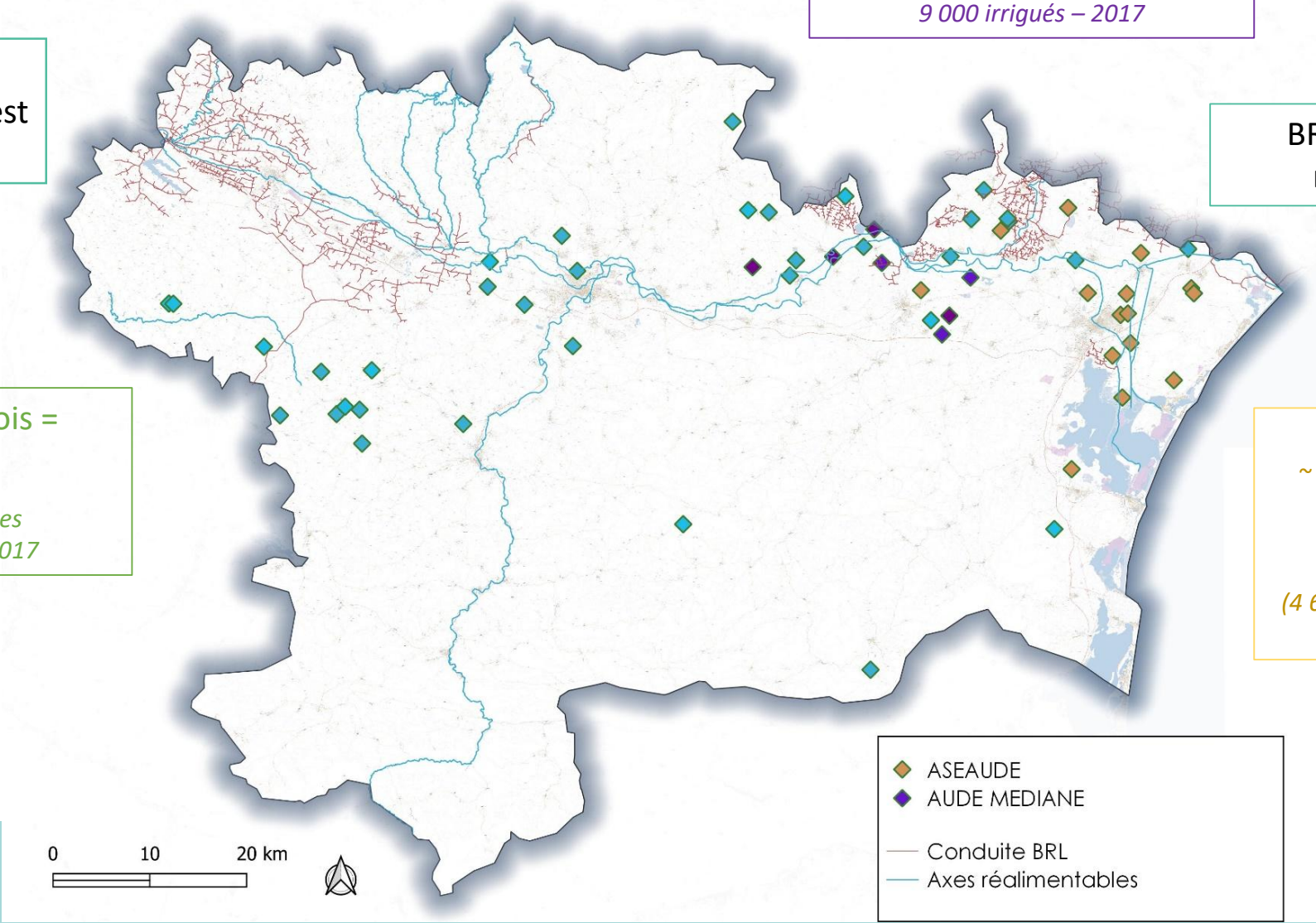
BRL sur l'Est -
minervois

SICA Ouest audois =
5 Mm3

20 000 ha irrigables
~ 6 000 irrigués – 2017

Union ASEAUDE =
~ 28 093 421 m3 consommés en 2022
pour 16 ASA

9 160 irrigables
(4 600 gravitaires et 4 556 sous pression)
2 000 irrigués – 2017



Enquête auprès des préleveurs collectifs

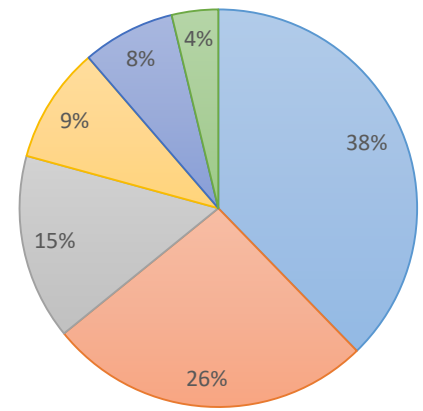
Enquête auprès des préleveurs collectifs sur le département

Objectifs : recensement et amélioration de la connaissance + amélioration gestion eau

54 préleveurs collectifs
enquêtés (ASA / ASL)

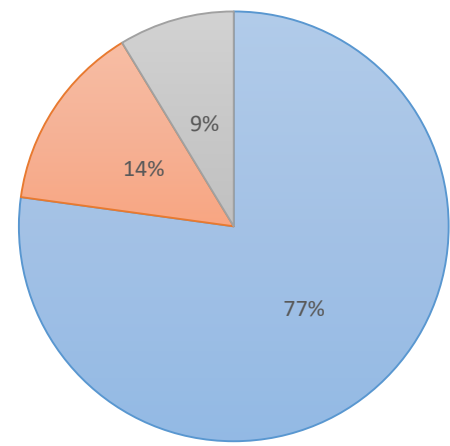
Quelques résultats

Ressource principale



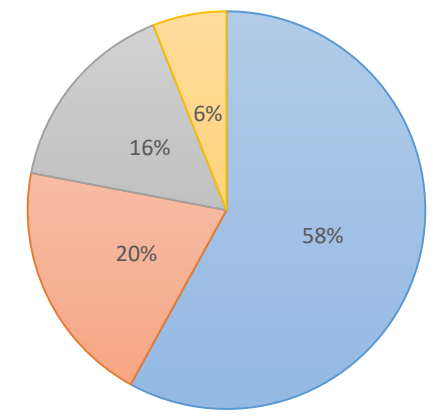
■ Cours d'eau ■ Canal ■ Retenue ■ Nappe ■ Axe réalimenté ■ REUT

Culture irriguée principale



■ Vigne ■ Jardins ■ Grandes cultures

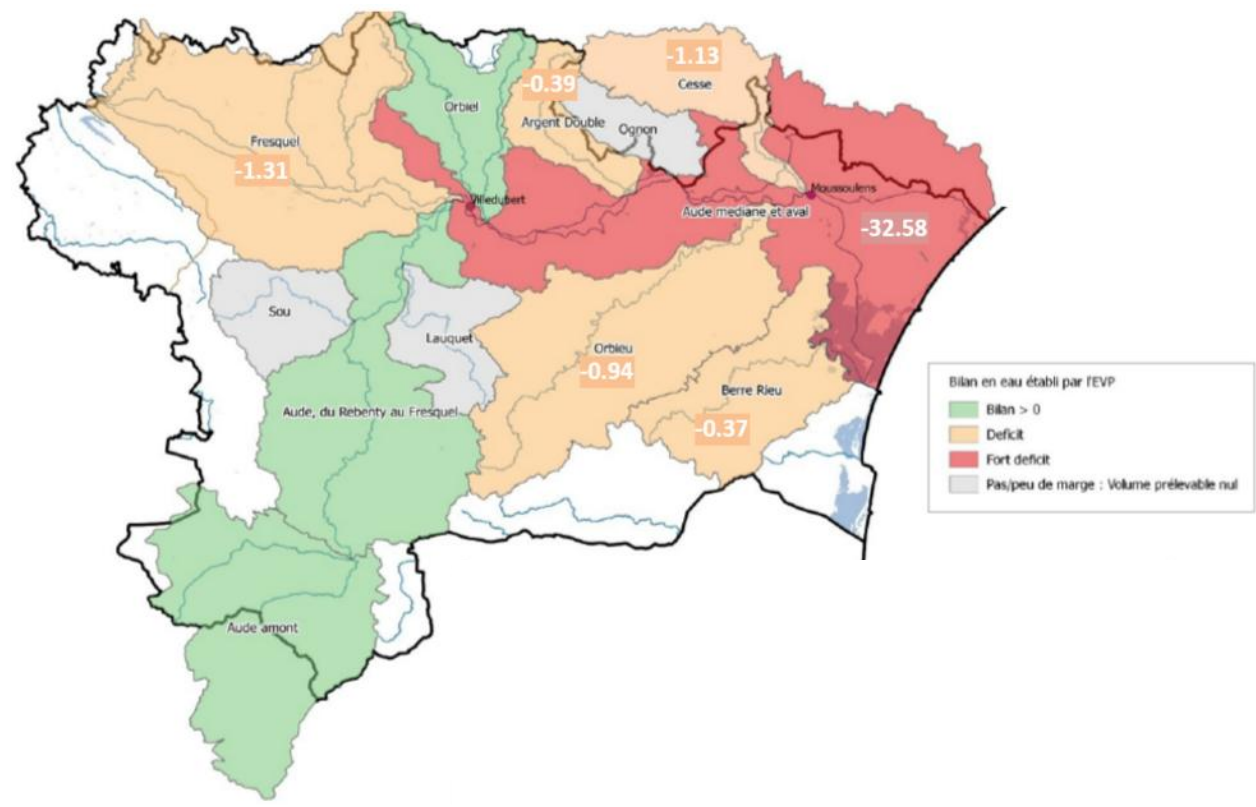
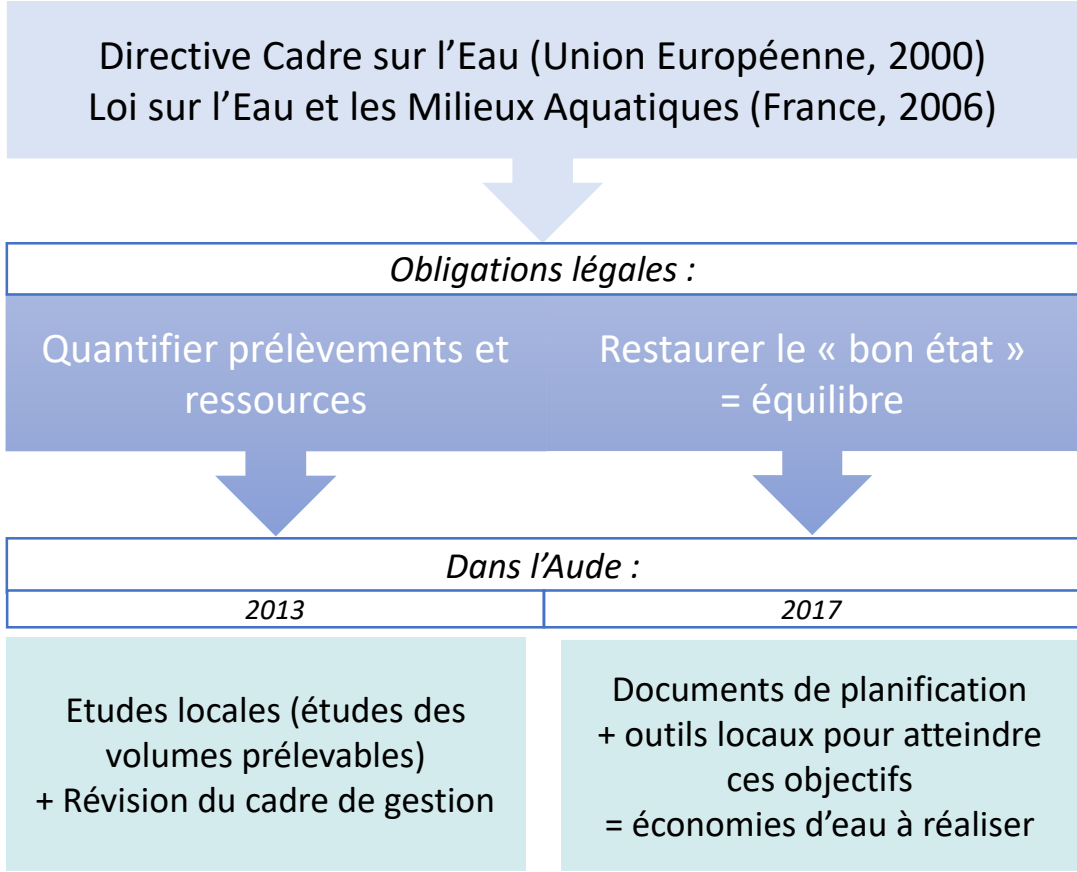
Type de réseau



■ Sous pression ■ Gravitaire
■ Sous pression et gravitaire ■ Réseau d'écoulement

Le contexte local

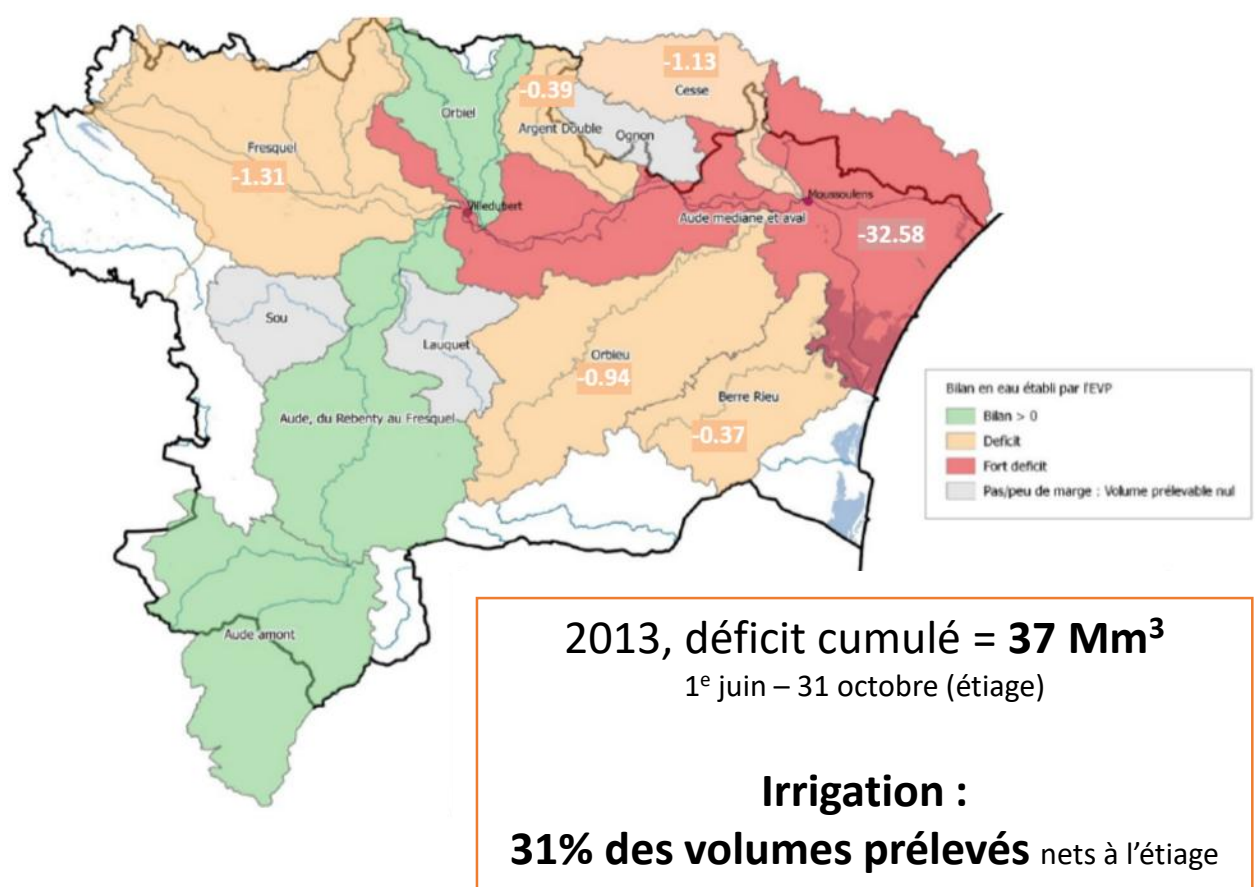
Un déficit mesuré = un cadre contraint et tendu





Le contexte local

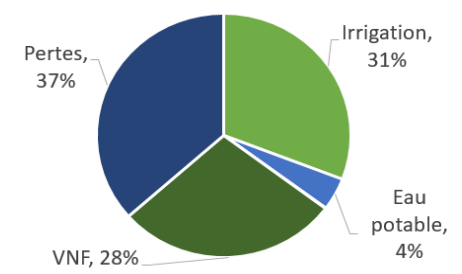
Un déficit mesuré = un cadre contraint et tendu



Des avancées : 20 Mm3 d'économies d'eau théoriques réalisées par la profession agricole

Mais : prévision -30% des débits des cours d'eau d'ici 2050 + répartition inégale des pluies

Usages	Volumes prélevés nets (Mm ³)
Irrigation	31.86
Eau potable	4.45
Industrie	0.07
Ouvrages VNF (navigation)	29.16
Pertes (canaux)	37.73
TOTAL	103.27



(nets à n'étiage ; données 2011-13, EVP)

SOMMAIRE



Partie 1

Le contexte local

- Ressources existantes
- Organisation et localisation des prélèvements
- Le déficit mesuré

Partie 2

La gestion estivale

- **Etat actuel des ressources**
- **Modalités de gestion des sécheresses**

Partie 3

Accéder à la ressource

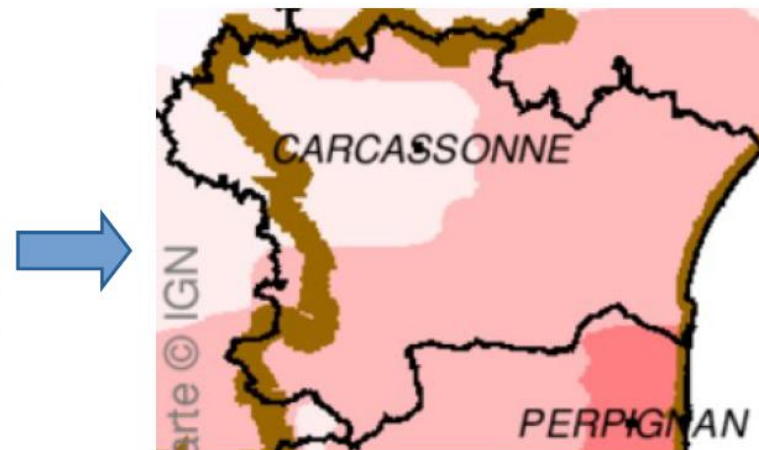
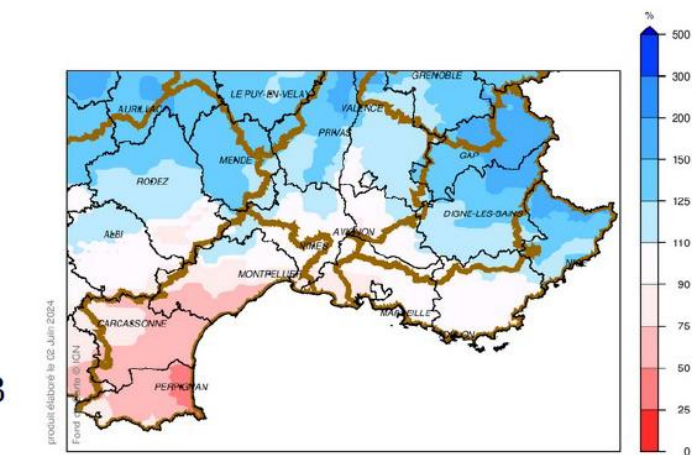
- Projets collectifs : méthode générale et état des lieux
- Projets individuels : les 1^{er} conseils à donner, outil cartographique

Situation météorologique et hydrologique

Bilan pluviométrique septembre – mai 2024

- ➔ Mai 2024 : précipitations conformes à la normale saisonnière sauf littoral (70% de la normale)
- ➔ Cumul des pluies septembre 2023 – mai 2024 : ~75% de l'attendu statistique pour le département, 90% dans le Lauragais

Bassin Rhône aval
Rapport à la normale 1991/2020 du cumul de précipitations
Année hydrologique

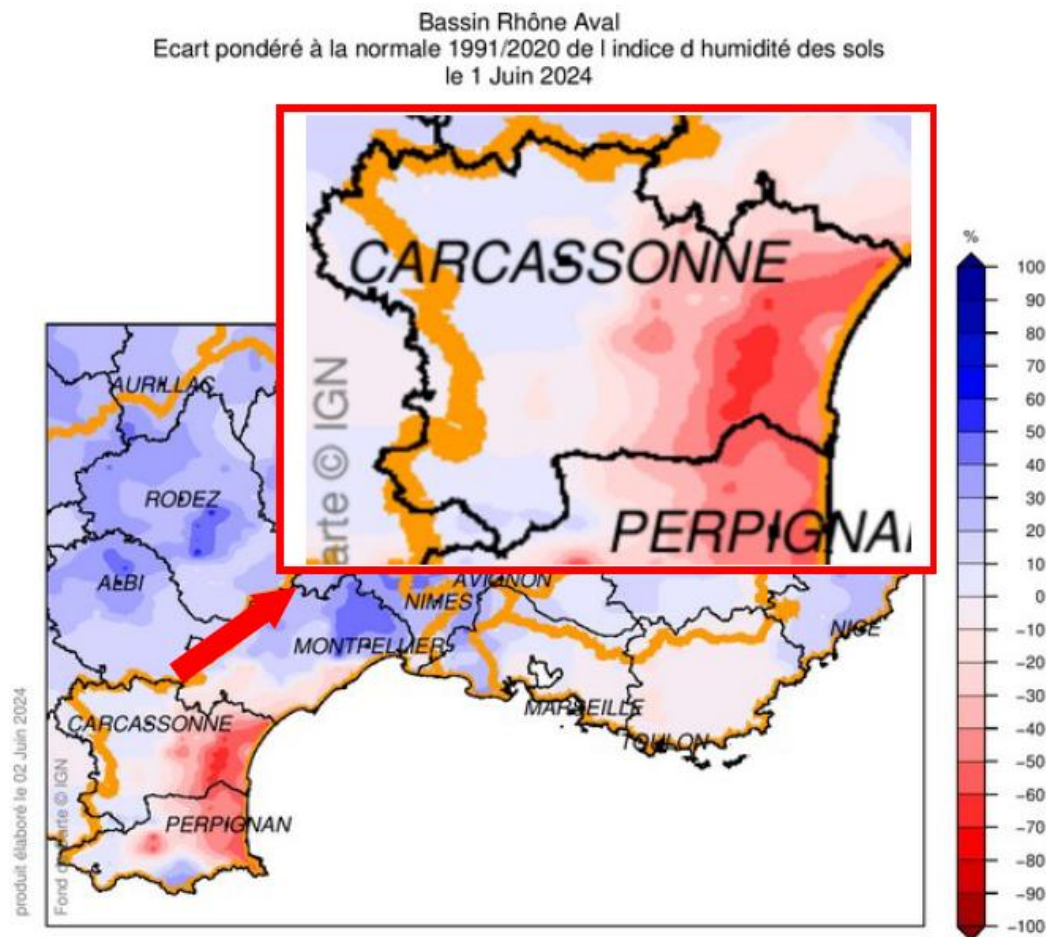




Situation météorologique et hydrologique

Indice d'humidité des sols au 20 mai 2024

- ➔ Proche des normales pour la partie ouest
- ➔ -30 à -50% de la normale l'Est du département
- ➔ -60% sur les Corbières maritimes





Situation météorologique et hydrologique

Gestion des retenues structurantes

Bassin versant	Ouvrage	Gestionnaire	Instances	Capacité de stockage	Destination des volumes	Part irrigation
Aude	Matemale	EDF	CGE Aude	20 Mm ³	Irrigation, hydroélectricité	10 Mm ³ (- 3 car travaux Matemale)
	Puyvalador	EDF	CGE Aude	10 Mm ³	Irrigation, hydroélectricité	
	Laprade	CD11	-	8.8 Mm ³	Irrigation, AEP, hydroélectricité	4 Mm ³
	Galaube	IEMN	Point vigilance mensuel	8 Mm ³	Irrigation, AEP, navigation	1.3 Mm ³
	Jouarres	BRL	Communication directe irrigants	4.5 Mm ³	Irrigation	3.8 Mm ³
	Lampy	VNF	-	1.5 Mm ³	Navigation	-
Sor	Les Cammazes	IEMN	Point vigilance mensuel	18.8 Mm ³	Irrigation, AEP, navigation, hydroélectricité	0.5 Mm ³
	Saint Férreol	VNF	-	6.6 Mm ³	Navigation	-
Hers Mort	Ganguise	BRL	Point vigilance mensuel	44.6 Mm ³	Irrigation, navigation	11 Mm ³
Hers Vif	Montbel	SMDEA 09	CA barrage de Montbel	60 Mm ³	Irrigation, soutien d'étéage, hydroélectricité	8 Mm ³
Orb	Mont d'Orb	BRL		30,6 Mm ³	Irrigation, soutien d'étéage, AEP	
TOTAL						41.6 Mm ³

Vol. stockés
théoriques (m³)

Ha irrigués (2020)

≈ 1 900 m³ / ha



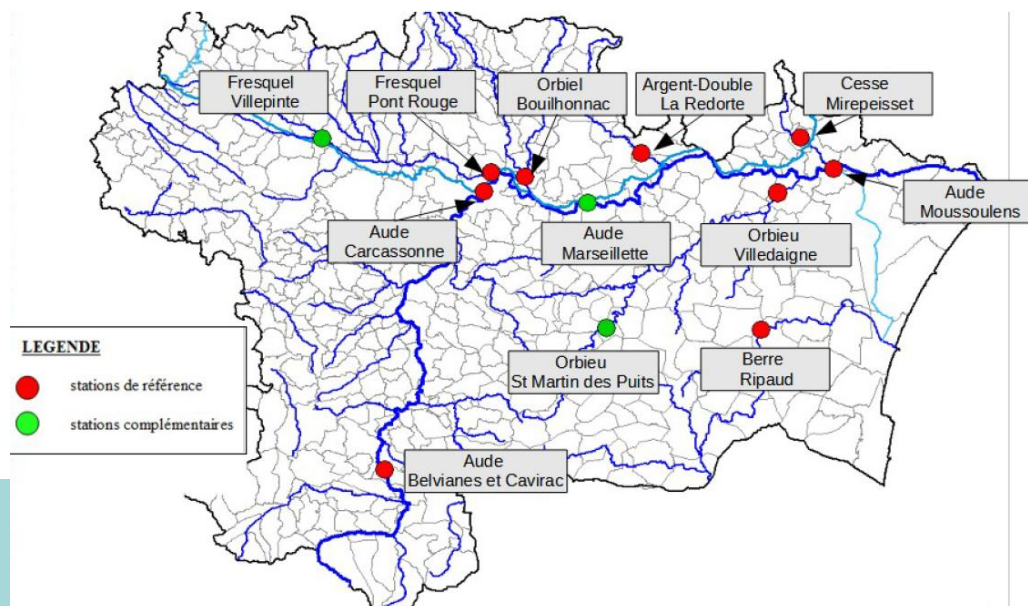
Modalités de gestion de l'étiage / gestion conjoncturelle

Arrêté cadre sécheresse :

- Cadre à la gestion estivale
- Fixe les modalités de restriction lorsque les débits passent sous un seuil
- Décisions : Comités de Gestion de l'Eau

Informations à actualiser env. chaque semaine

Carte des stations de mesure de référence

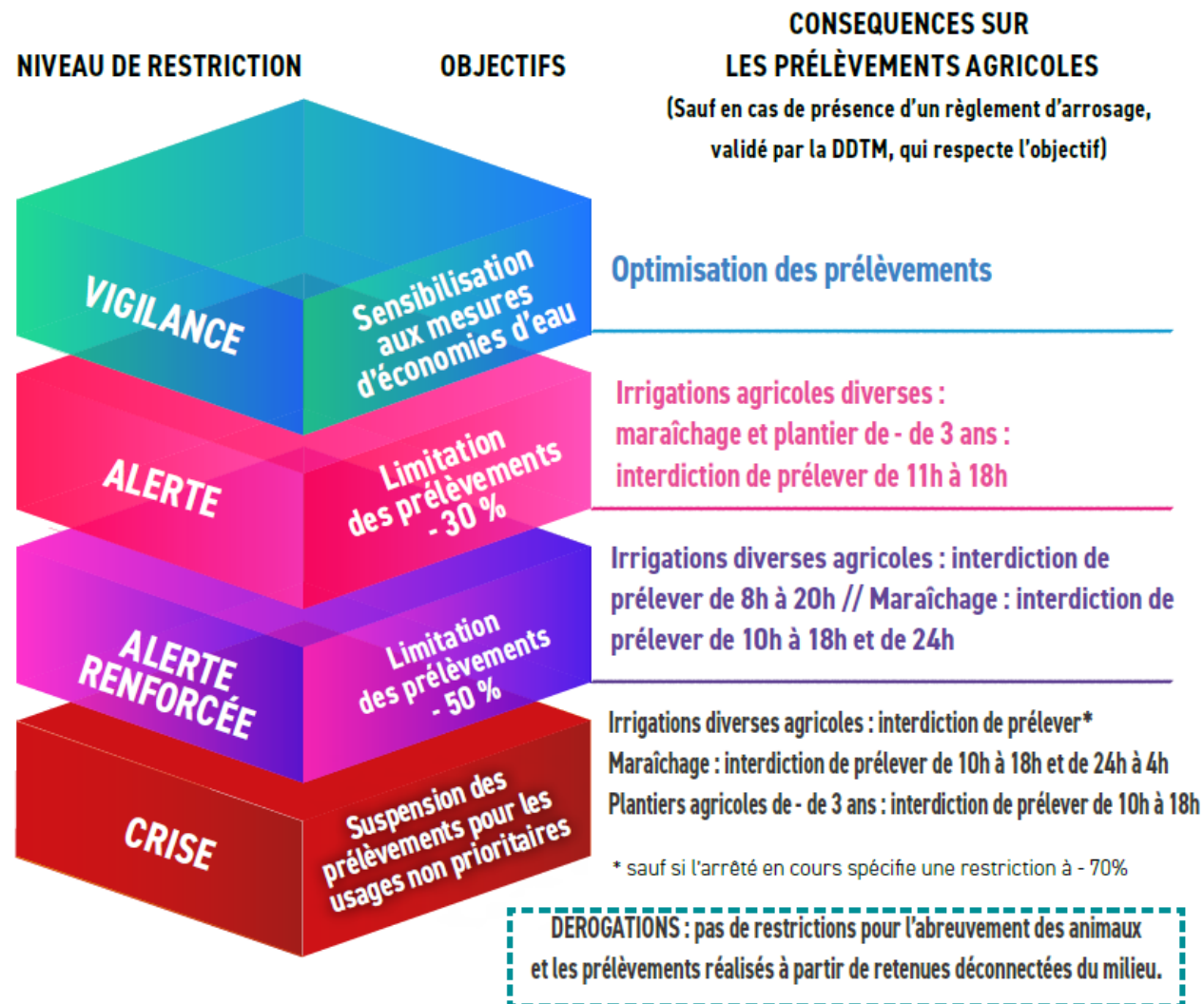


Déroptions :

- Retenue d'eau déconnectée
- Réutilisation d'eaux de pluies
- Prélèvements compensés (intégralement et de façon instantanée)
 - Abreuvement

= pas de restriction

A QUOI CORRESPONDENT LES NIVEAUX DE RESTRICTIONS ?



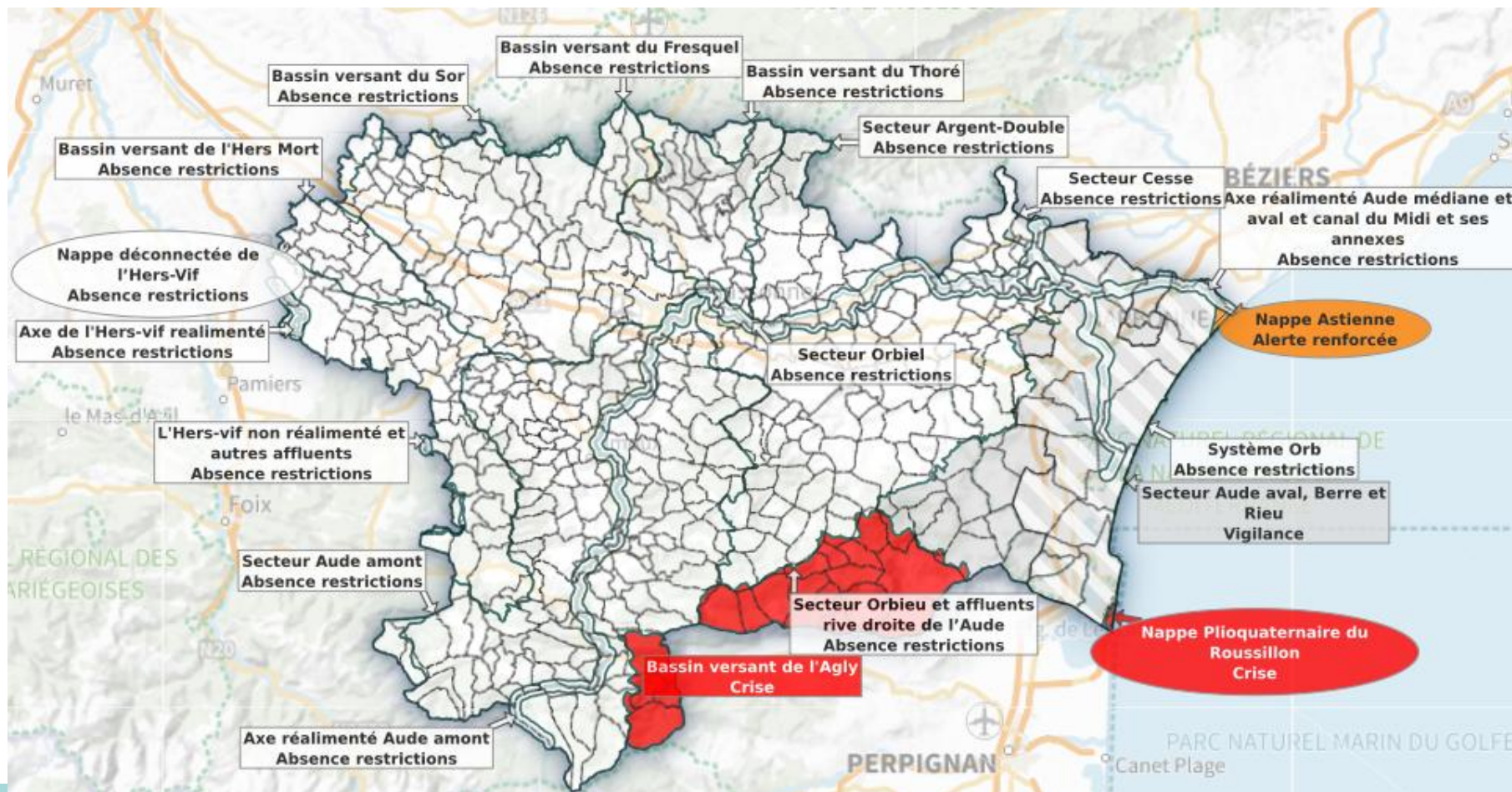
Spécificité des systèmes canaux :

- Règlement d'arrosage si collectif
OU
- Irrigation selon la rive si individuel

Révision de l'arrêté cadre sécheresse en cours :

Evolutions potentielles pour le maraîchage et l'arboriculture

✓ Restrictions d'usages de l'eau actuelles



Globalement pas de restriction

Vigilance :
Aude aval, Berre et Rieu

Alerte renforcée :
Nappe astienne

Crise :
Agly
Nappe du Roussillon



Où trouver les informations sur la gestion de l'eau pendant l'été ?

- CA11 :

- Site internet :

<https://aude.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/eau/etat-et-partage-des-ressources-en-eau/>

- Nos bulletins irrigation (par secteurs)
 - Envoyés aux irrigants
 - Site internet de la CA
 - Nos points de situation hydrologique et météorologique
 - Envoyés par mail en interne et aux agriculteurs

- DDTM de l'Aude :

- Interface cartographique :

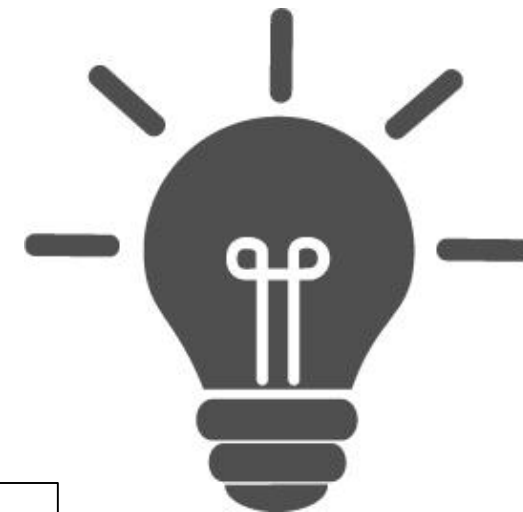
<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=6c1fc083-2655-46fe-b290-da2ba84394b4>

- Téléchargement de l'arrêté en vigueur :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Gestion-Etiage-Secheresse/Arrete-prefectoral-de-restriction-en-vigueur/Arrete-Prefectoral-n-DDTM-SAFEB-2024-009>



SOMMAIRE



Partie 1

Le contexte local

- Ressources existantes
- Organisation et localisation des prélèvements
- Le déficit mesuré

Partie 2

La gestion estivale

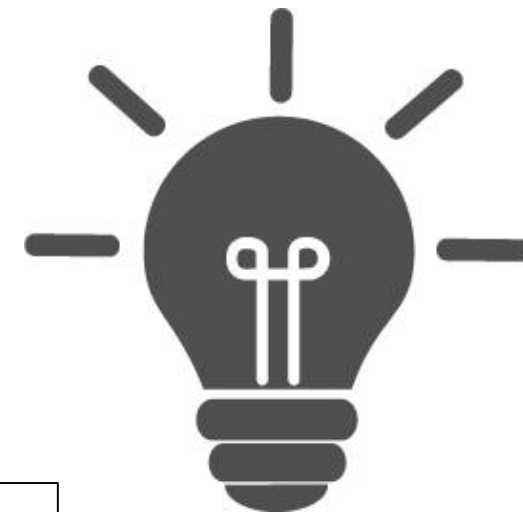
- Etat actuel des ressources
- Modalités de gestion des sécheresses

Partie 3

Accéder à la ressource

- **Projets collectifs : méthode générale et état des lieux**
- **Projets individuels : les 1^{er} conseils à donner, outil cartographique**

SOMMAIRE



Partie 1

Le contexte local

- Ressources existantes
- Organisation et localisation des prélèvements
- Le déficit mesuré

Partie 2

La gestion estivale

- Etat actuel des ressources
- Modalités de gestion des sécheresses

Partie 3

Accéder à la ressource

- **Projets collectifs : méthode générale et état des lieux**
- Projets individuels : les 1^{er} conseils à donner, outil cartographique



Augmentation des surfaces irriguées Méthodologie et projets en cours

Différents types de projets :

*Ressources
existantes*

Remobilisation sites existants

Réutilisation des eaux usées traitées

Extension réseaux collectifs audois

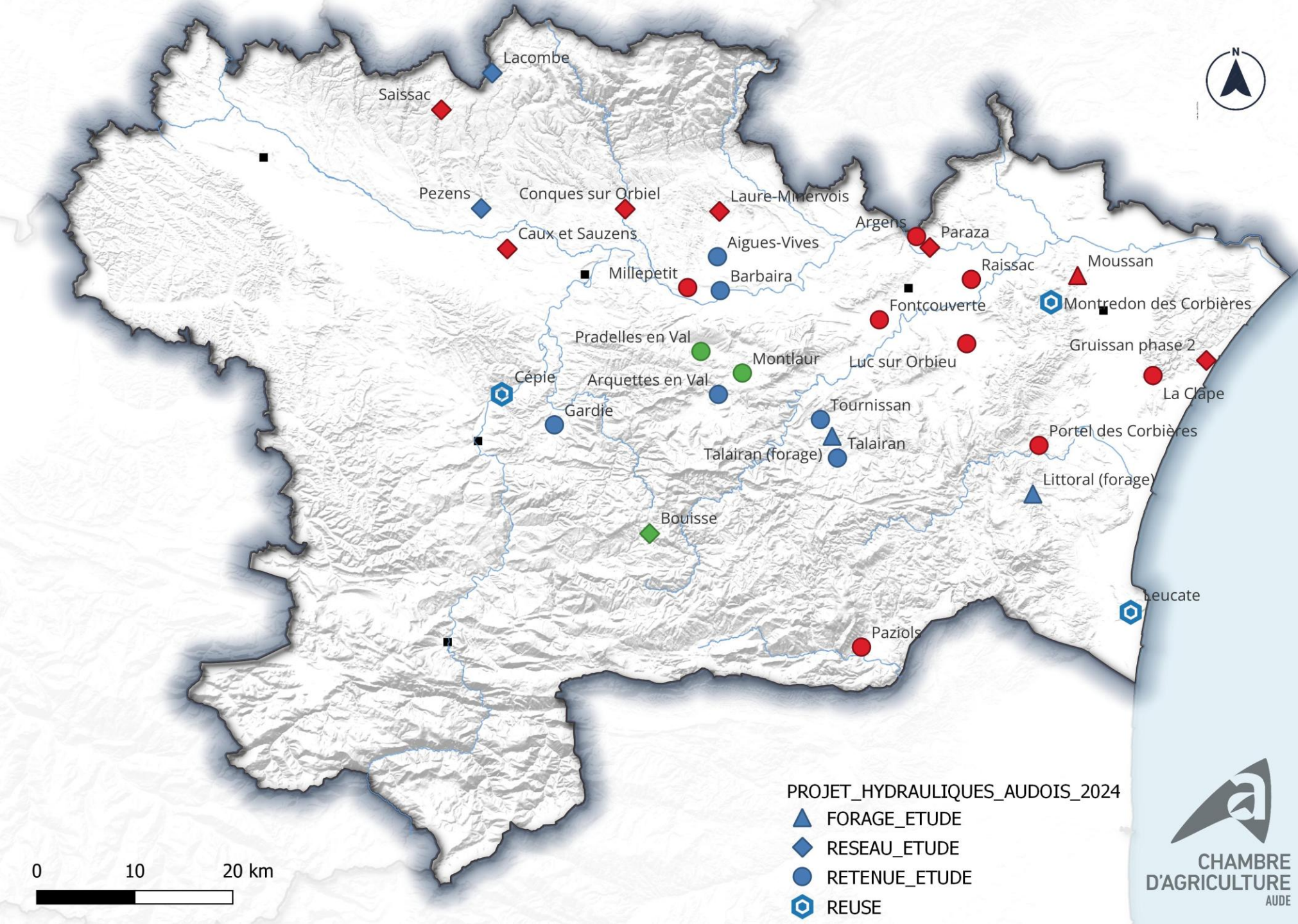
Optimisation d'ouvrages structurants

*« Nouvelles »
ressources*

Retenues et stockages

Forages / ressources souterraines

Les info : 1 exemple de projet avec les caractéristiques techniques + état d'avancement, notre implication sur ces types de projet





Lac de Tourrent, bassin versant de l'Orbieu, Aude, 2024

Augmentation des surfaces irriguées :

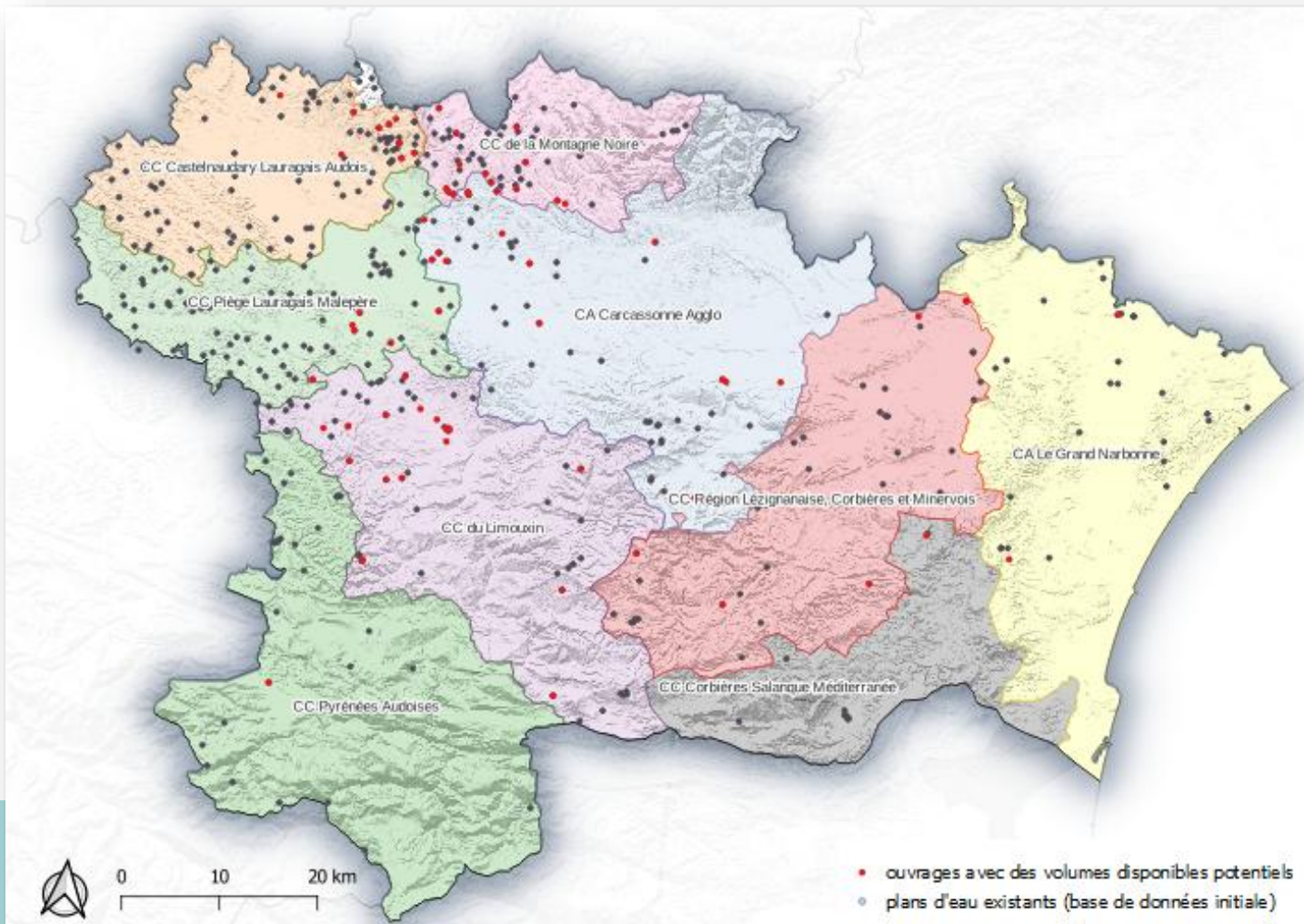
- **A partir d'une ressource existante**
- A partir d'une « nouvelle » ressource



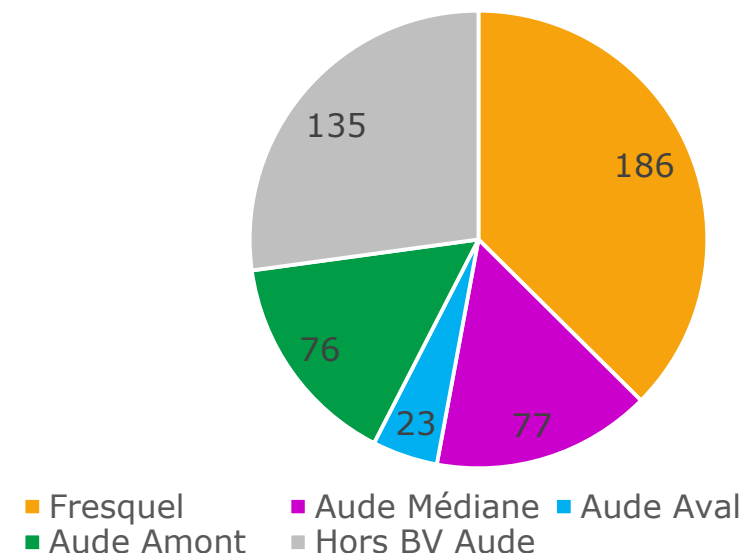
Remobilisation des retenues existantes

69 ouvrages avec des volumes potentiellement mobilisables

Conduite
CA11



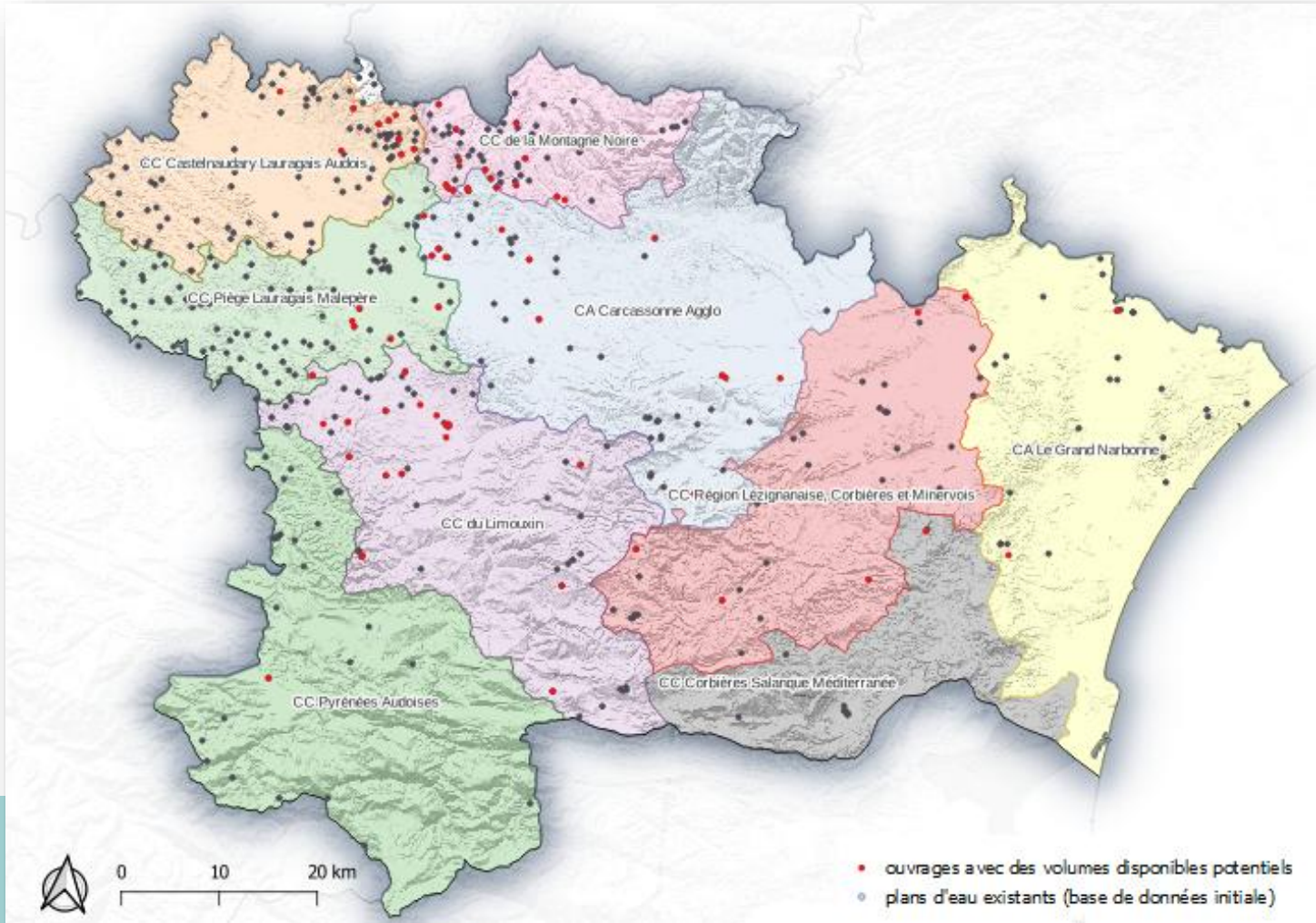
362 stockages sur le BV
de l'Aude





Remobilisation des retenues existantes

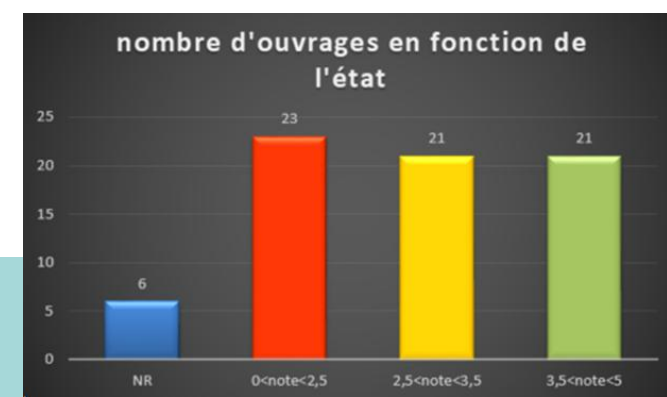
69 ouvrages avec des volumes potentiellement mobilisables



Résultats intermédiaires à retravailler en interne puis avec les partenaires

69 ouvrages avec des volumes disponibles (soit 30% des ouvrages)
→ 1,75 Mm3 + 29 ouvrages sans volumes connus

Volume médian	20 000 m3
Volume mini	2 000 m3
Volume maxi	318 000 m3





Remobilisation des retenues existantes : un exemple

Lac d'Argens Minervois (projet POLAA)

320 000 m³ dont **100 000 m³** potentiellement mobilisables –
part importante du volume nécessaire au maintien de la biodiversité locale

Ouvrage ayant un **bassin versant limité** et soumis à une **forte évaporation** – assèchement en 2023

Solution envisagée:

- ✓ Remplissage hivernal via le Canal du Midi
- ✓ Compensation prélèvement ASL de Paraza durant l'été

Problématique:

- ✓ Possibilité de remplissage non pérenne
- ✓ Volume limité au regard du besoin de l'ASL (350 000 m³)



Lac des Aiguilles, Argens Minervois

Conduite
CA11



Réutilisation des eaux usées traitées

2 infrastructures existantes sur le département :

- ✓ Roquefort des Corbières
- ✓ Narbonne plage

Un exemple de projet « en cours » :

- ✓ Montredon des Corbières : étude en cours, 100 ha potentiels

Points de vigilance :

- ❖ Coûts élevés et seuil de rentabilité difficile à atteindre
- ❖ Blocages réglementaires local: soutien du débit des cours d'eau

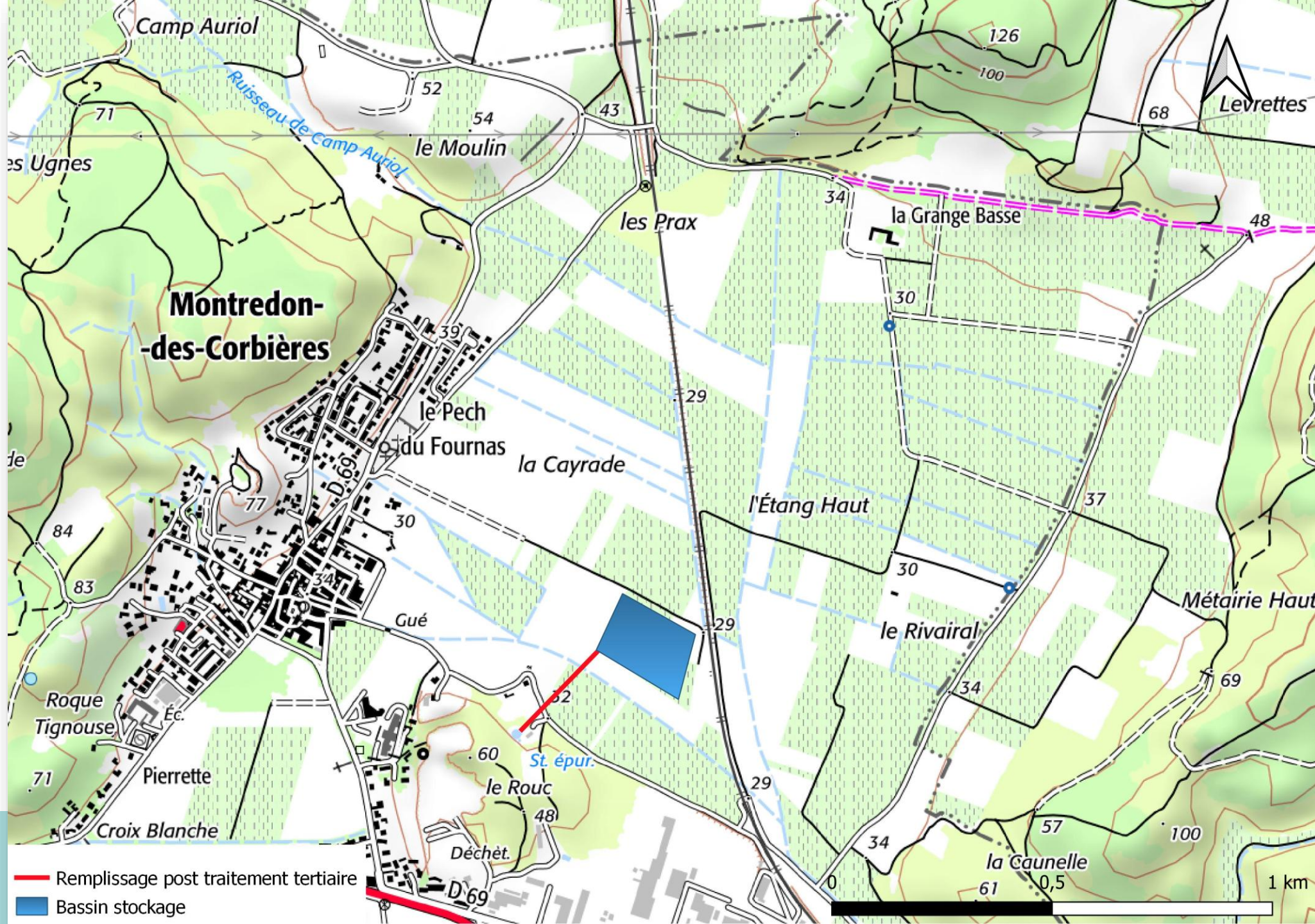


Appui CA11 aux
porteurs de
projet



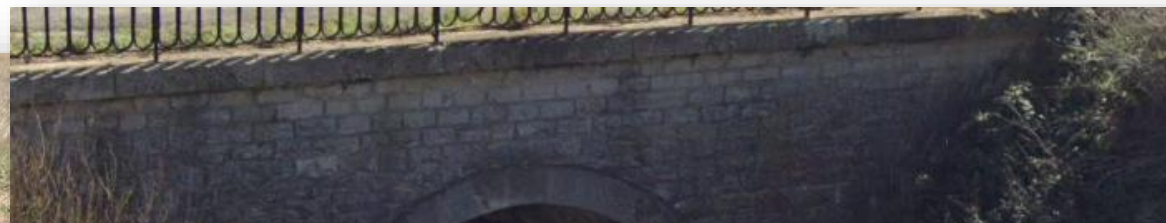
REUT

Montredon des Corbières





REUT – Montredon des Corbières





Création / extension de réseaux collectifs

Les projets réalisés ces dernières années :

- ✓ Cavanac : 500 ha, 500 000 m³
(ressource Matemale-EDF, prélèvement sur Aude)
- ✓ Fontaichet : 316 ha, 215 000 m³
(ressource Ganguise, prélèvement sur Canal)
- ✓ Pennautier : 290 ha, 276 000 m³
(ressource Ganguise, prélèvement sur Fresquel)

Un exemple en cours sur 2023-4 :

Réalisation d'un réseau sur l'aire d'apport de la cave du Triangle d'or :

- ✓ 1000 ha – 18 M€



Appui CA11 aux
ASA



Création / extension de réseaux collectifs

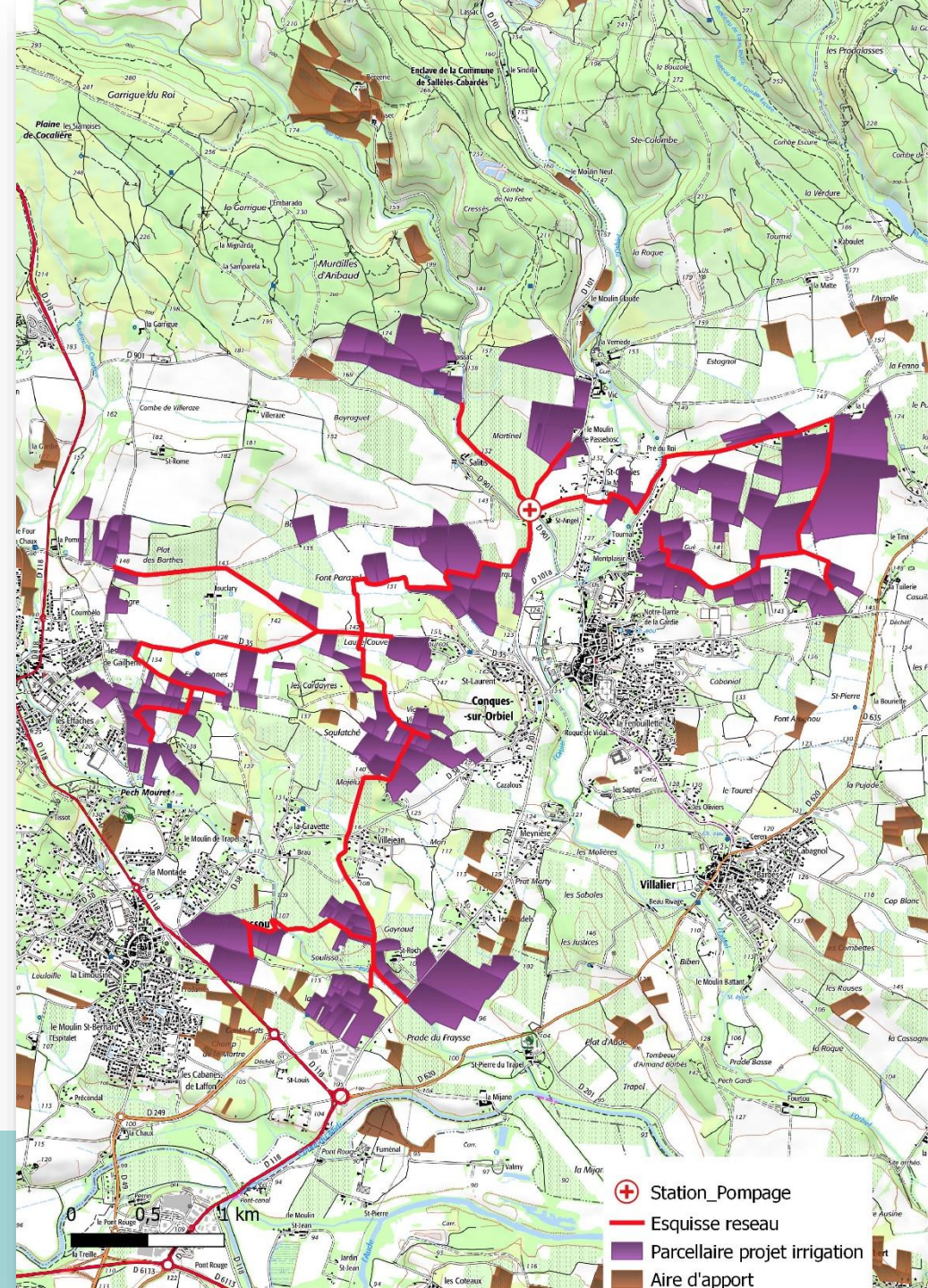
Projet cave de Triangle d'Or

- ✓ 300 à 400 ha irrigués
- ✓ Ressource : Barrage de Laprade

3 solutions étudiées:

- (1) problématique de coût
- (2) problématique d'éligibilité aux aides
- (3) faisabilité technique

Appui CA11
Cave coop /
Carca Agglo





Aquadomitia

Autorisation de débit BRL sur le Rhône : 75 m³/s

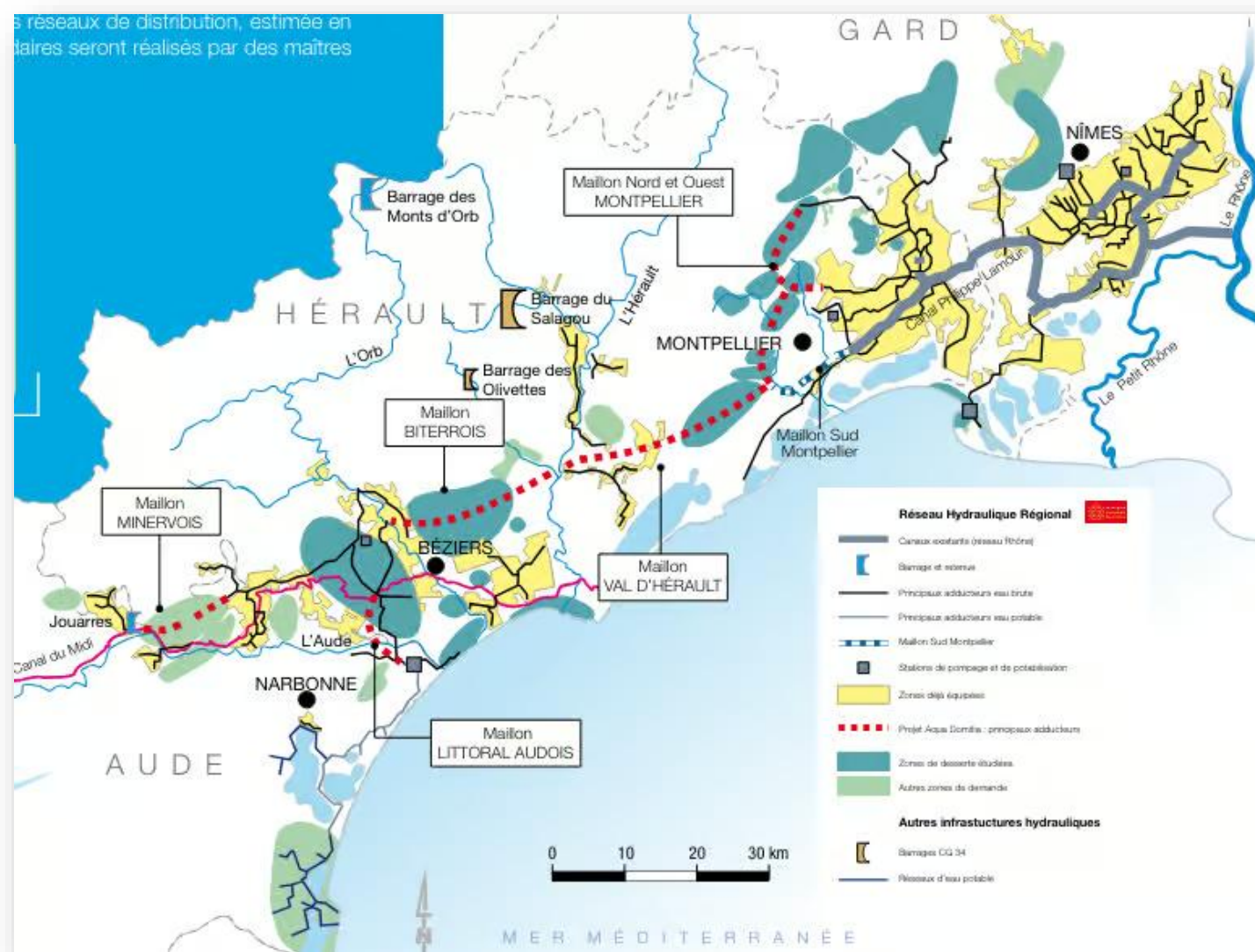
Disponibilité théorique : 1,05 m³/s depuis Fabrègues

Irrigation = 2/3 des volumes distribués

Perspectives

1. Pas d'extension de réseau possible pour usage estival à partir de l'adducteur
2. Usage hivernal de l'adducteur actuel (remplissage retenue de substitution, recharge nappe, etc.)
=> besoin d'identifier site de stockage favorable dans l'Aude
Ex. projet des retenues de l'Hérault
3. Relance du projet pour mailler le littoral audois jusqu'aux Pyrénées Orientales / Espagne

Etude préalable Région / BRL -> calendrier à venir



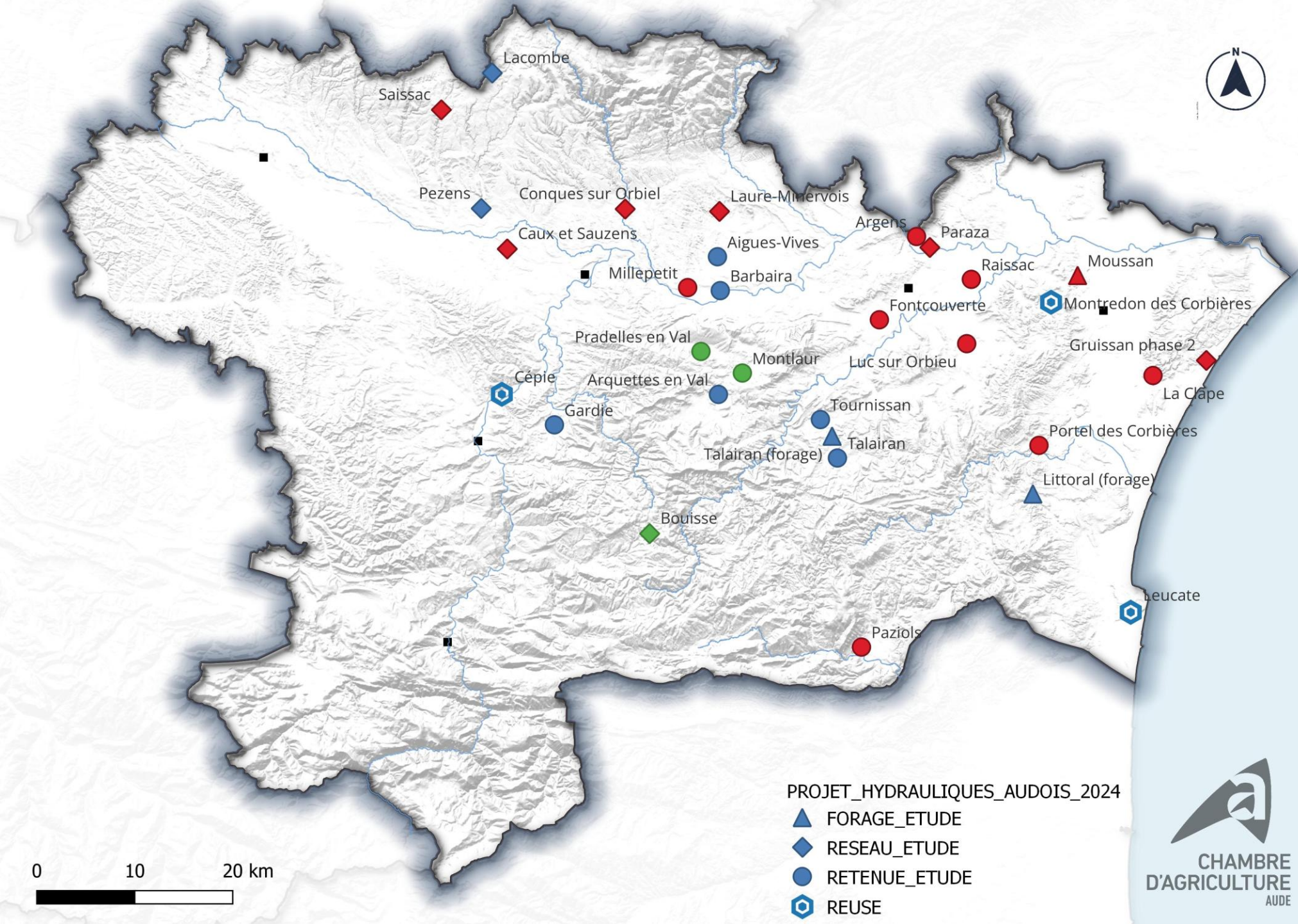
Projet
régional



Barrage de Matemale

Augmentation des surfaces irriguées :

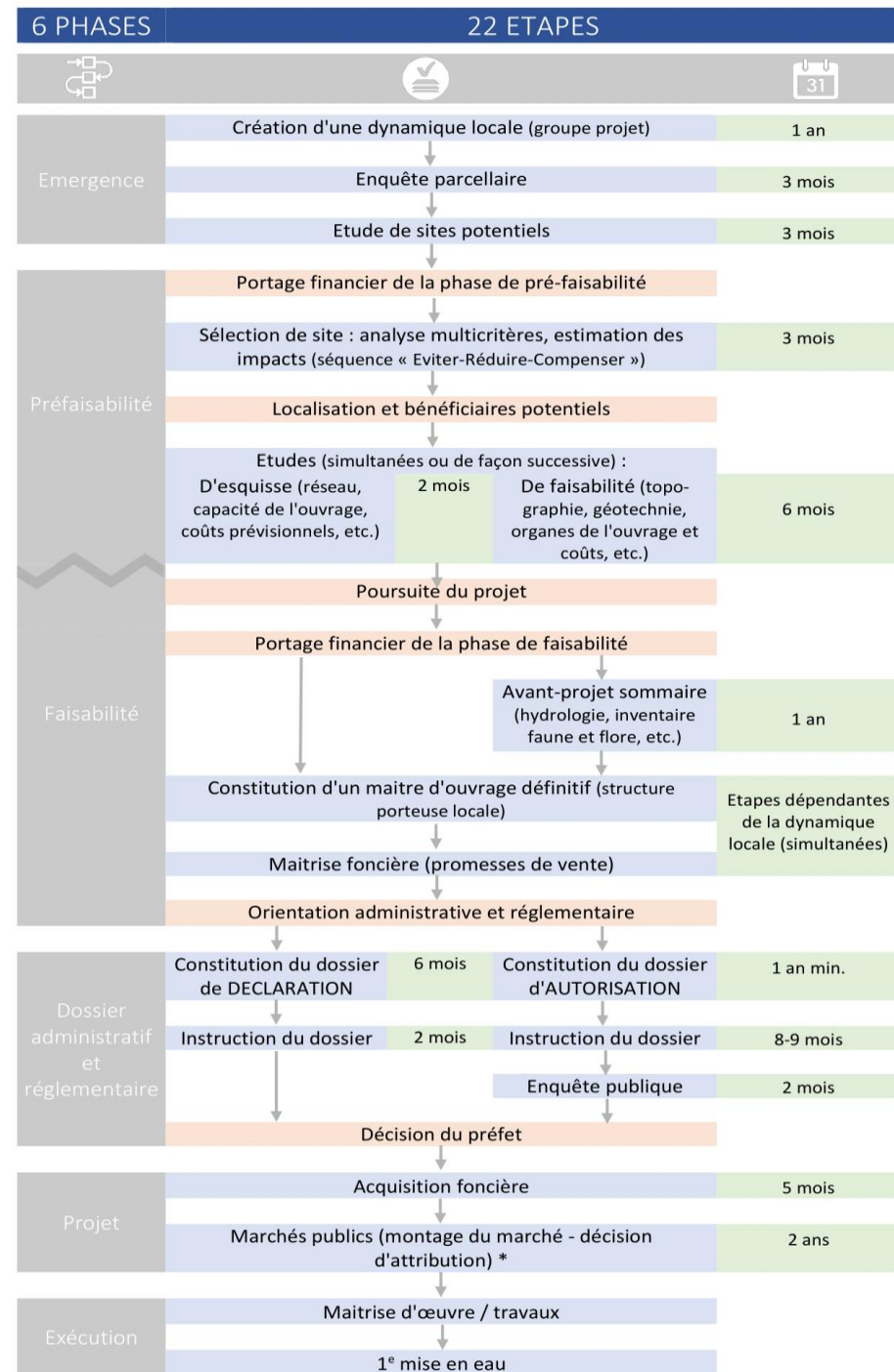
- A partir d'une ressource existante
- **A partir d'une « nouvelle » ressource**





Création de nouveaux stockages

- Méthode :
 - ✓ Projets de moyen/long terme (3 à 10 ans)
 - ✓ Ne peut pas se faire de la même manière partout
 - ✓ Réglementation en place extrêmement contraignante vis-à-vis de ces aménagements
- Ex. Pradelles en Val





Pradelles

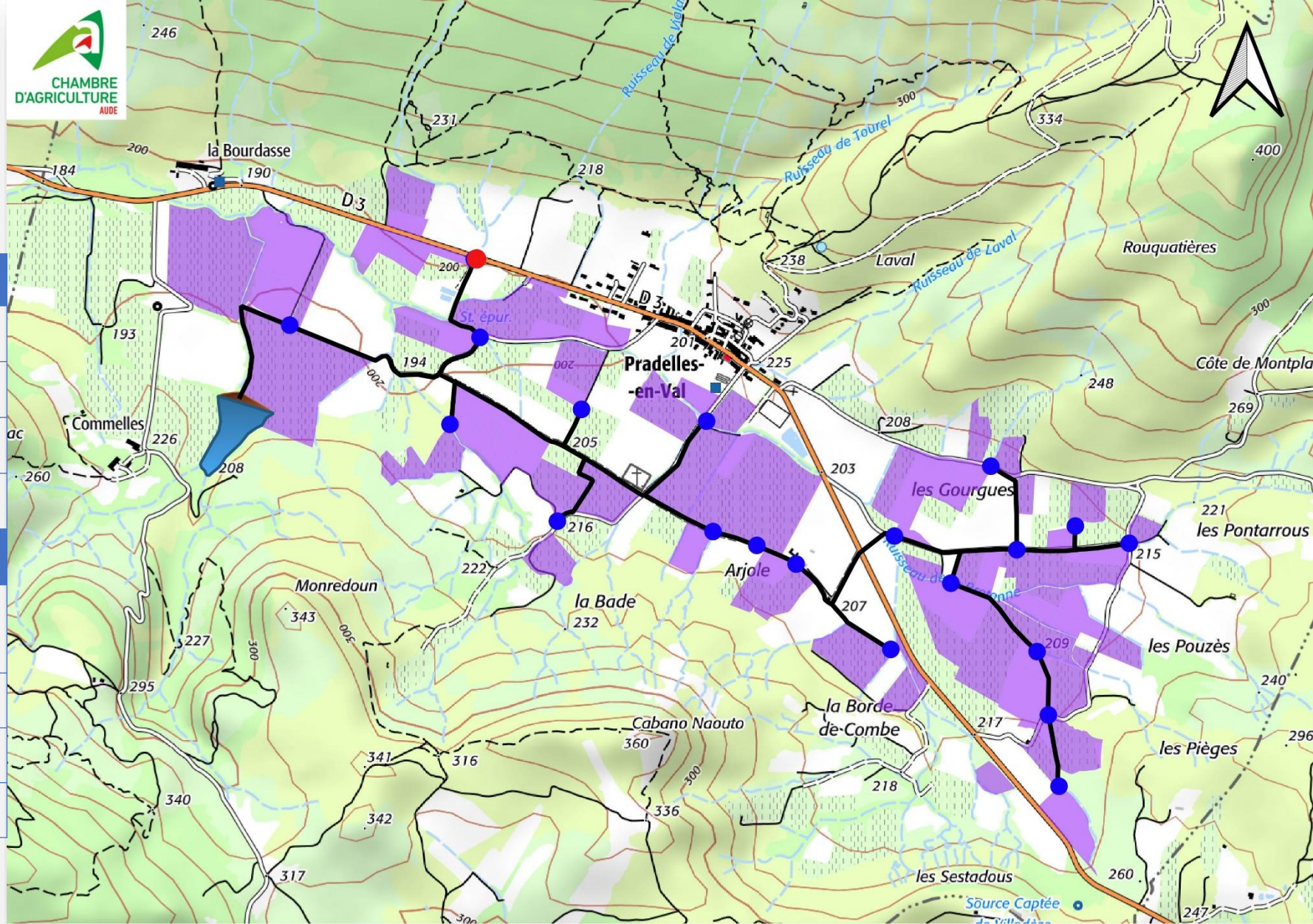
Caractéristiques

Surface d'emprise	1,2 ha
Volume prévisionnel	72 000 à 80 000 m3
Bassin versant	153 ha
Superficie réseau	96 ha

Usage et prix

Usage	Dfci, irrigation, abreuvement
Coût retenue	720 000 €*
Etudes, MOE	75 000 €*
Réseau	800 000 €*

AMO pour
Carca Agglo



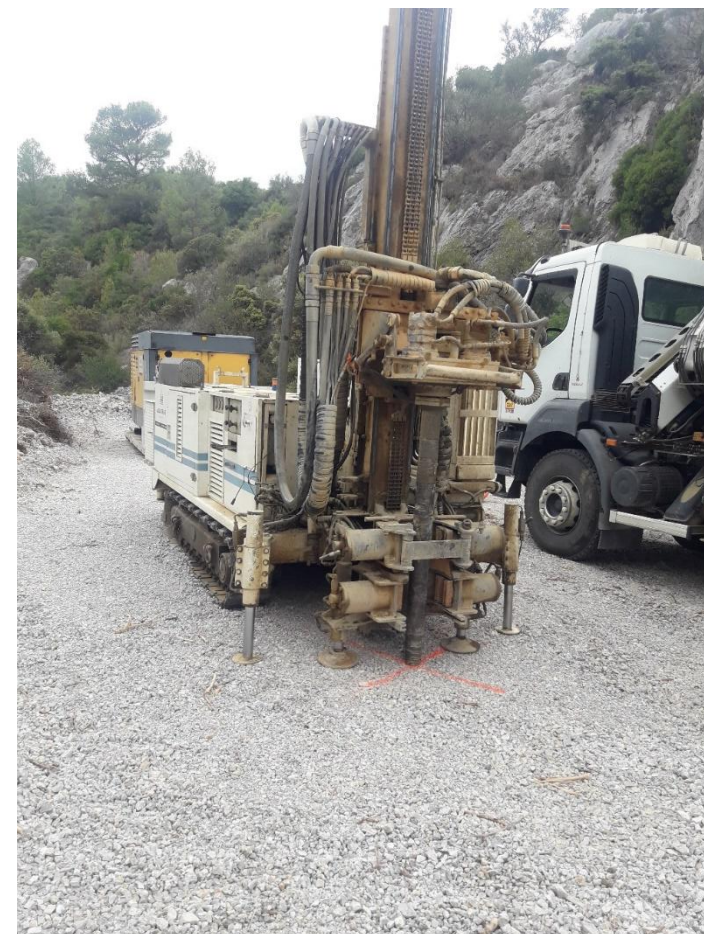
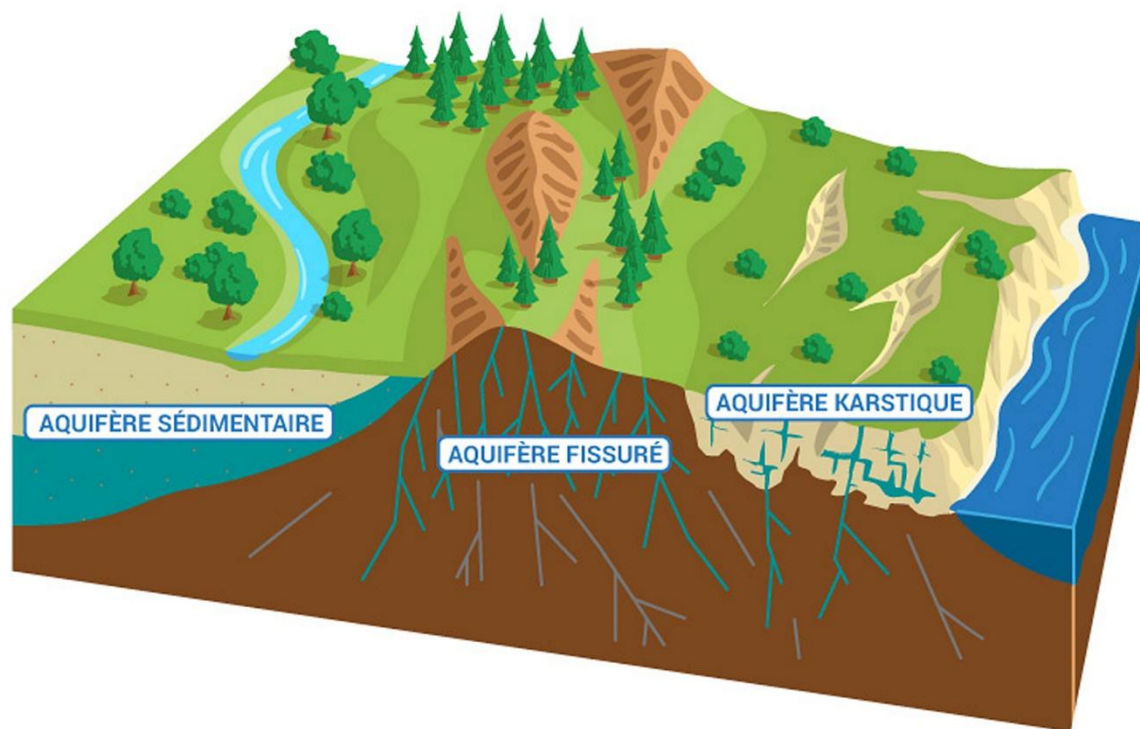
Pradelles





Création de nouveaux forages

L'exploitation d'un aquifère nécessite une expertise sur les chances d'avoir de l'eau et à quelle profondeur





Création de nouveaux forages

Un exemple : forage de Talairan

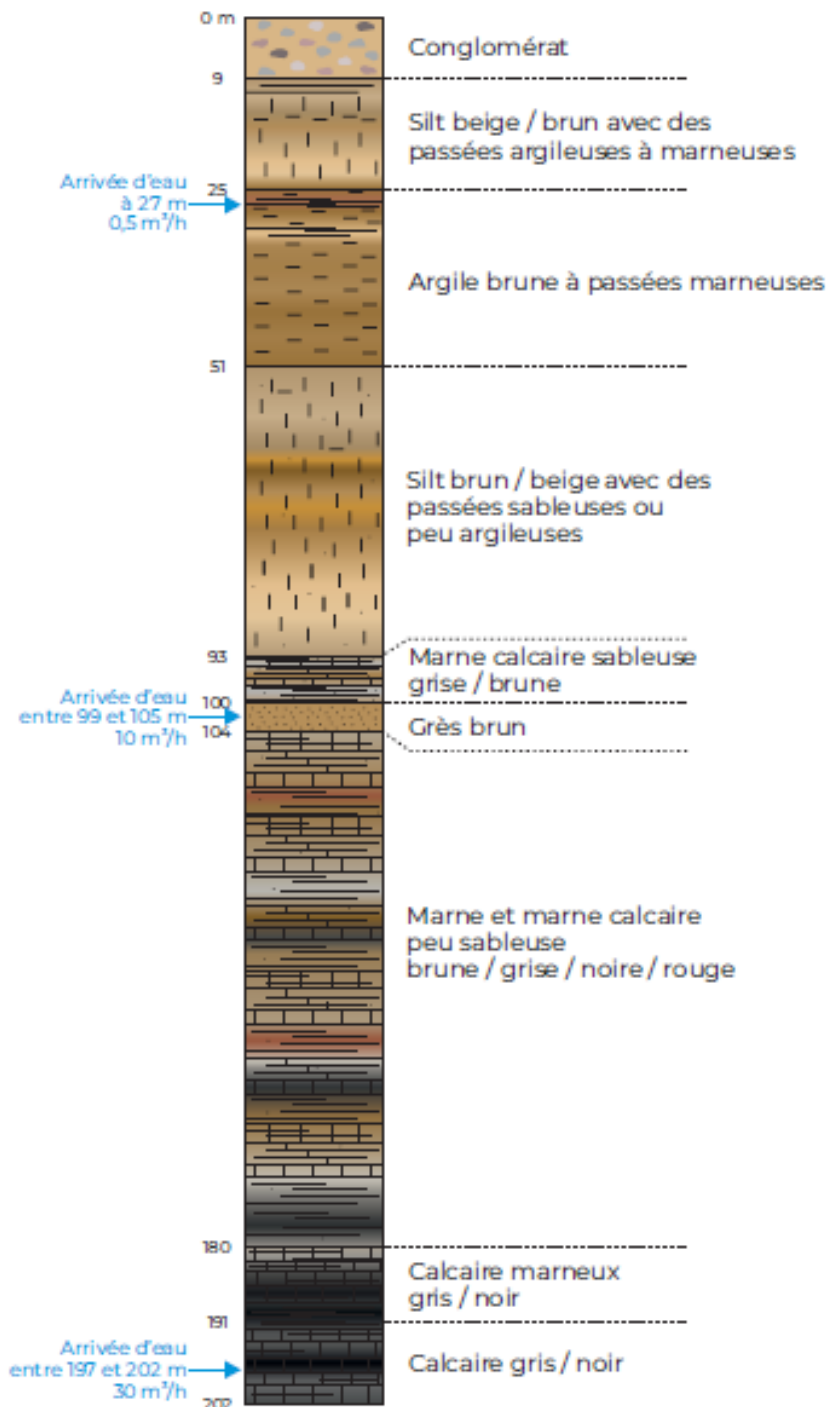
Conclusions du sondage de reconnaissance:

- ✓ Arrivée d'eau principale: 202 m
- ✓ Débit après essais: 30 m³/h

Perspectives:

- ✓ Etude d'esquisse pour chiffrage travaux
- ✓ Constitution d'une maîtrise d'ouvrage (ASL/ASA)
- ✓ Recherche de financement
- ✓ Etude + dossier réglementaire Réseau
- ✓ Travaux

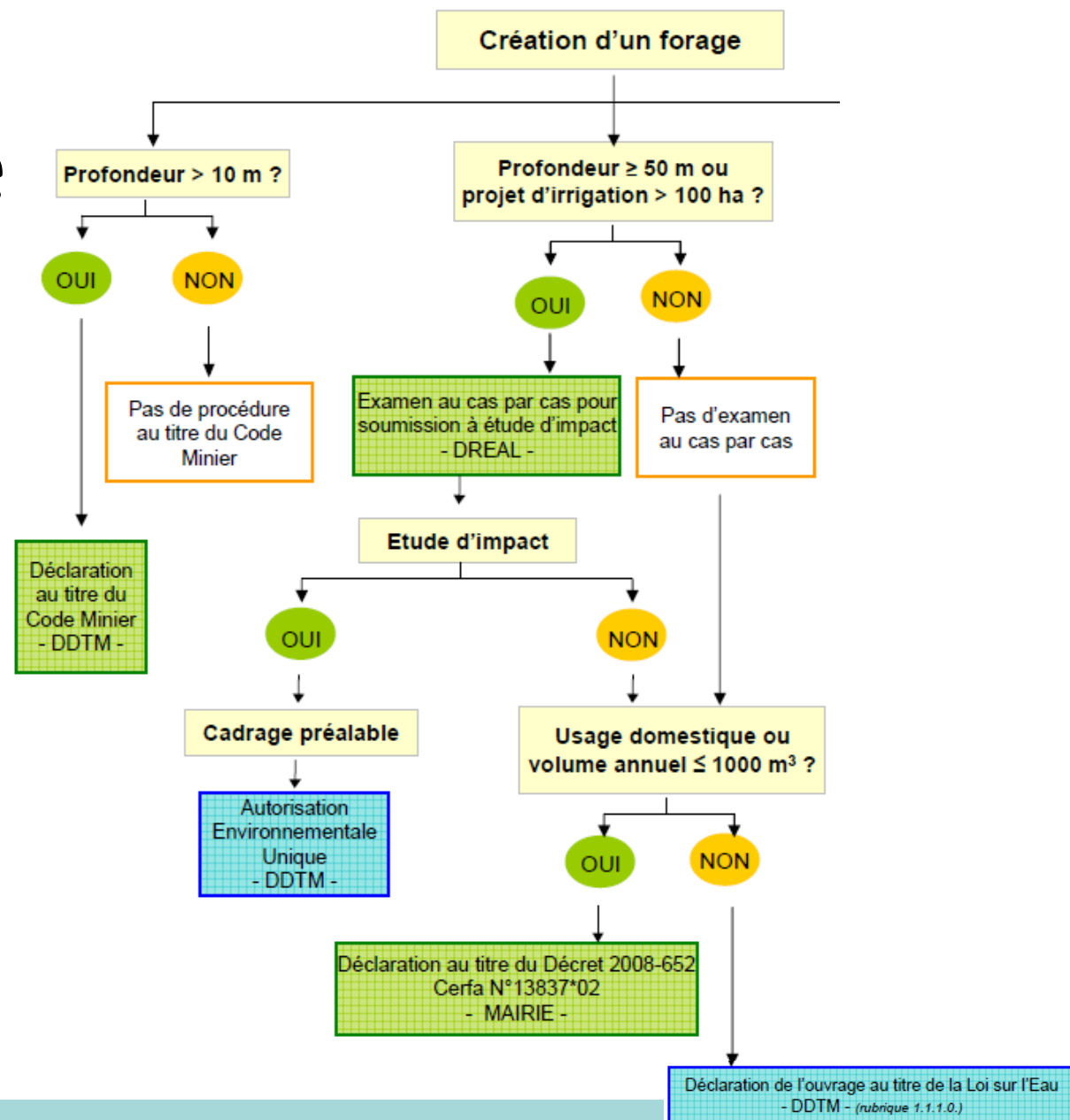
Conduite
CA11



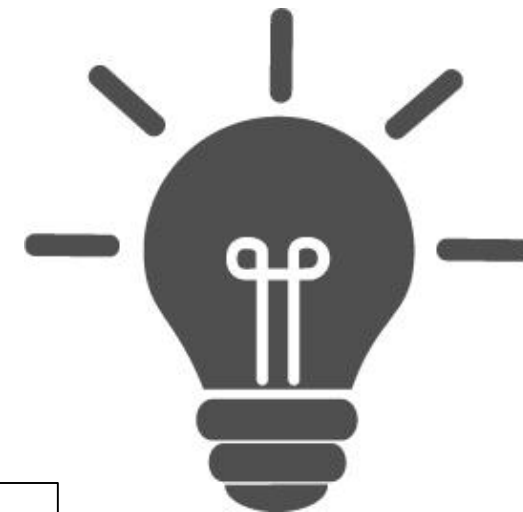


Règlementation forage

Extrait du guide du forage - 2018



SOMMAIRE



Partie 1

Le contexte local

- Ressources existantes
- Organisation et localisation des prélèvements
- Le déficit mesuré

Partie 2

La gestion estivale

- Etat actuel des ressources
- Modalités de gestion des sécheresses

Partie 3

Accéder à la ressource

- Projets collectifs : méthode générale et état des lieux
- **Projets individuels : les 1^{er} conseils à donner, outil cartographique**

SOMMAIRE



Partie 3

Accéder à la ressource

- Projets collectifs : méthode générale et état des lieux
- **Projets individuels : les 1^{er} conseils à donner, outil cartographique**

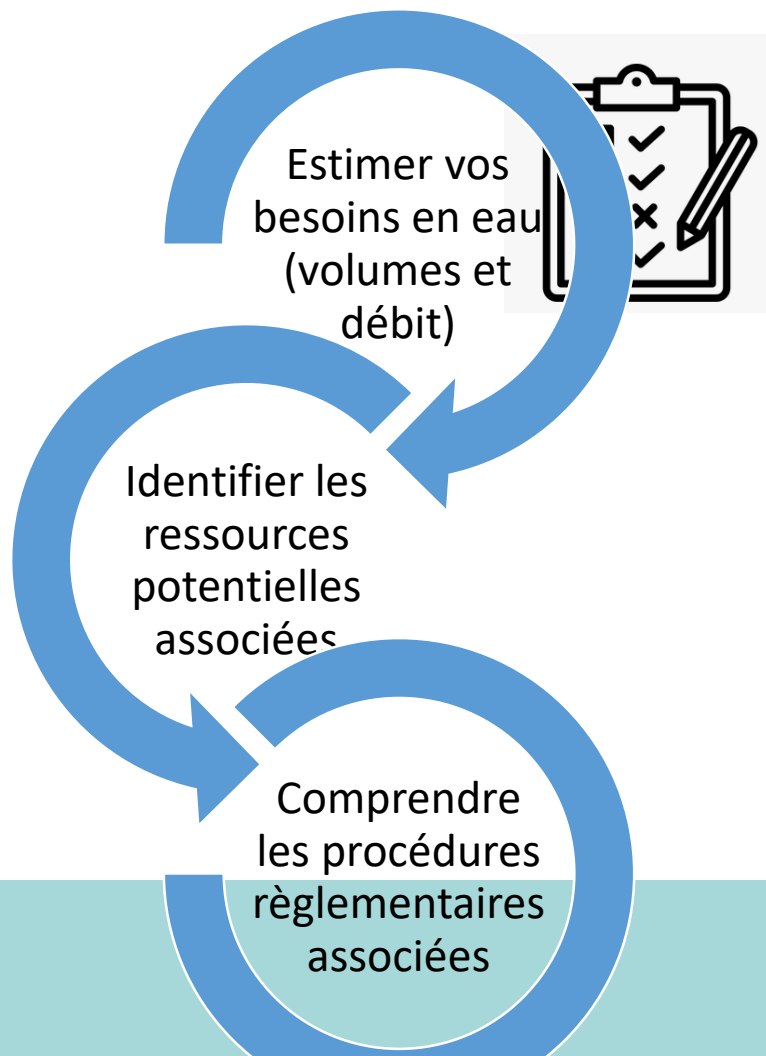
- ✓ Méthode utilisée pour accompagner les projets d'accès à l'eau
- ✓ Quelques notions clés à mobiliser
- ✓ Echange sur 1 ou 2 cas concrets pour illustrer la méthode et répondre à des questions précises



OBJECTIFS :

- Apporter des éléments de méthode :
« pas de réponse clé en main »
- Présenter la complexité du sujet

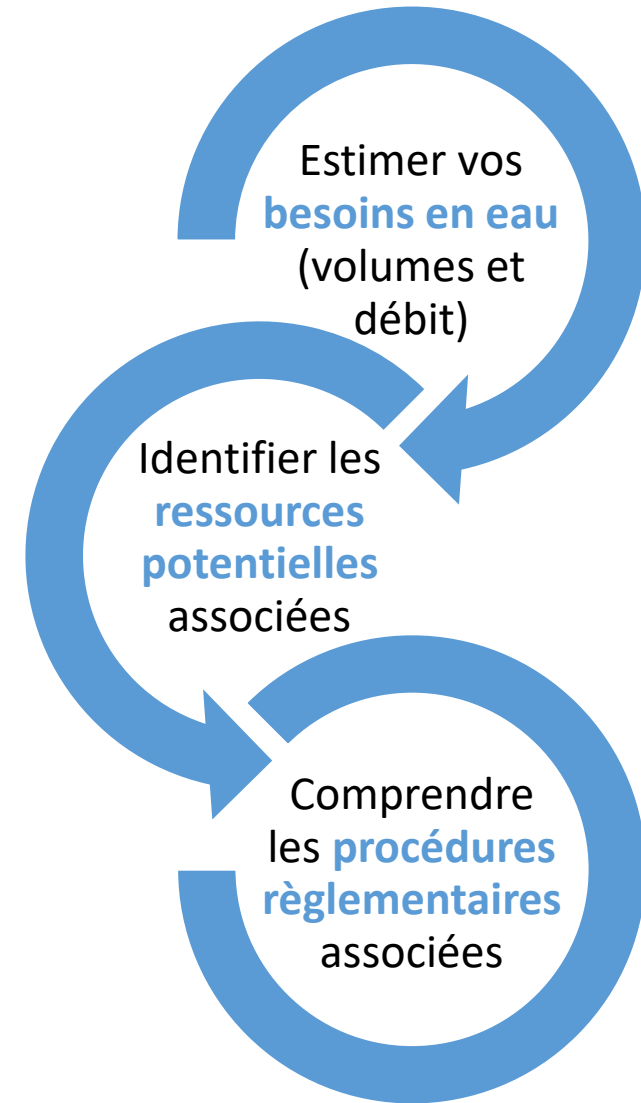
Le rôle → évaluer la faisabilité technico-économique d'un projet





Notre rôle
→ évaluer la
faisabilité
technico-
économique
d'un projet

Les préalables nécessaires
pour construire votre projet :



Méthode utilisée pour accompagner les projets d'accès à l'eau

Notre rôle → évaluer la faisabilité technico-économique d'un projet

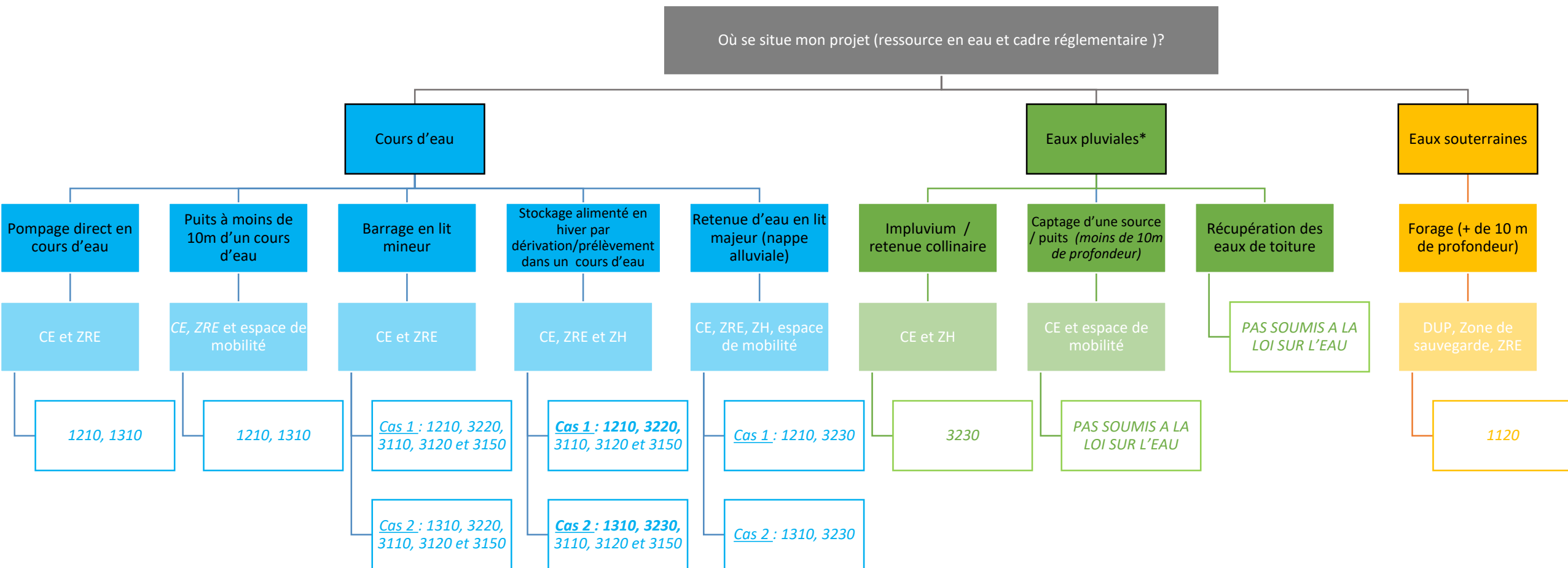


Les préalables nécessaires pour construire un projet :

- **Estimation des besoins** en eau en termes de volume et/ou de débit
- Identification de la (des) **ressource(s) associée(s)** à mon projet
- Identification des **procédure réglementaires et administratives**



Identification de la (des) ressource(s) et des procédures réglementaires associées



Etape 1 : Je vérifie par quel type de ressource est concerné mon projet (eaux superficielles : cours d'eau ou eaux pluviales, ou eaux souterraines).

Etape 2 : Je vérifie par quel type d'ouvrage est concerné mon projet.

Etape 3 : En fonction, je vérifie les principaux zonages puis les procédures réglementaires et administratives qui concernent mon projet.



Identification de la (des) ressource(s) associée(s) et des procédures réglementaires associées

Autorisation unique



Demande d'examen au cas par cas / étude d'impact ou études lourdes



Complexe et coûteux

Déclaration au titre de la loi sur l'eau



Dossier réglementaire et études techniques nécessaires



Faisable plus ou moins facilement / à étudier au cas par cas

Non soumis à la loi sur l'eau



/



Faisable facilement

Autres textes à vérifier

- Code civil, Code de l'urbanisme, Code rural, Code forestier...,
- Les sites classés ou inscrits,
- Les risques naturels,
- Les zonages et enjeux environnementaux spécifiques (*exemple : Zone Humide, Natura 2000, espèces protégées...*),



Quelques notions clés à retenir

- Eviter les ouvrages/travaux en lit mineur → projet complexe et coûteux voire infaisable
- Privilégier les ouvrages associées aux eaux pluviales lorsque c'est possible
- Nouveaux prélèvements estivaux sur tous les cours d'eau déficitaire impossibles (ZRE et EVP) dont Aude à l'aval de Carcassonne, Canal du midi et autres canaux, et leurs nappes alluviales).
- Forages contraints par des zones réglementées strictes (*DUP/PPR + zones de sauvegarde + ZRE*)

Eaux
pluviales

Cours
d'eau

Prélèvement (débit et volumes)

Surface d'emprise d'un projet de plan d'eau

Surface d'emprise d'un projet de plan d'eau

Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau



Notions clé pour régularisation

Justificatifs nécessaires pour les ouvrages **et** les prélèvements :

- ✓ **Démontrer l'antériorité de l'ouvrage à 1992** : acte notarié, droit d'eau, ...
- ✓ **Démontrer l'usage continu** : facture électricité, redevance Agence, factures d'entretien du pompage ou des ouvrages, redevance Domaine Public Fluvial

Dans le cas où vous ne disposez pas des justificatifs nécessaires à la régularisation



Ouvrages alimentés par les eaux pluviales
(source ou retenue)

Cours d'eau (pompage en rivière, puits, plan d'eau alimenté par un cours d'eau, plans d'eau en lit majeur)

Eaux souterraines
(forage)

Les bonnes pratiques



- Pour un prélèvement inférieur ou égal à 1000 m³/an : votre prélèvement est associé à un usage domestique → un formulaire Cerfa 13837*02 est à déposer auprès de la mairie de la commune concernée, qui remet un récépissé faisant foi de la déclaration.
- Tout prélèvement (>1000 m³/an) doit faire l'objet d'une autorisation de prélèvement par la DDTM
- Les prélèvements doivent être déclarés à l'Agence de l'eau si (www.eaurmc.fr) :
 - Hors ZRE : supérieur ou égal à 10 000 m³
 - En ZRE : supérieur ou égal à 7 000 m³
- Pour tout prélèvement, il est obligatoire de posséder un dispositif de comptage
- Respecter les restrictions en vigueur

<https://aude.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/eau/etat-et-partage-des-ressources-en-eau/>



1 ou 2 cas concrets pour illustrer la méthode ?

SOMMAIRE



Partie 1

Le contexte local

- Ressources existantes
- Organisation et localisation des prélèvements
- Le déficit mesuré

Partie 2

La gestion estivale

- Etat actuel des ressources
- Modalités de gestion des sécheresses

Partie 3

Accéder à la ressource

- Projets collectifs : méthode générale et état des lieux
- Projets individuels

➤ **Éléments de conclusion**

Éléments de conclusion et perspectives



- ✓ Des démarches concertées en cours
- ✓ Une volonté de simplification administrative

Par ex. : démarche CRAO / Région de recensement des projets

- Identifier les plus **avancés** et **favorables**
- Faciliter l'accès aux **financements**

Version n°1 : Aude, 26 projets collectifs remontés, dont

- 14 projets de stockages (dont 1 mixte REUSE)
- 6 projets d'extension de réseau
- 3 projets de forages
- 2 projet de remobilisation de sites existants
- 1 projet REUSE

~ 6 235 ha supplémentaires potentiellement irrigués

MAIS à prendre avec du recul :

- Hétérogénéité des blocages
- Etudes en cours
- « Feu vert » = projet non validé, seulement favorable
- Pas d'impact pour l'instant sur les critères de financement
- Pas d'impact pour l'instant sur les exigences réglementaires

Éléments de conclusion et perspectives



- ✓ Des démarches concertées en cours
- ✓ **Une volonté de simplification administrative**

Niveau national :

- Réduction des délais de recours contre projets agricoles (2 mois), décret publié avril 2024
- Réduction des délais de contentieux des projets gestion de l'eau (délais de jugement limités à 10 mois + application de la présomption d'urgence), décret publié avril 2024
- Planification des investissements hydrauliques, ouverture d'un fond hydraulique agricole
- Contrôles : révision des échelles de peines et amélioration des contrôles OFB
- Zones humides : travail engagé pour garantir leur protection sans affecter l'agriculture (contenu non connu)

Niveau local :

- Gestion de crise : allègement des restrictions pour maraichers et arboriculteurs (en cours)
- Simplifier régularisation prélèvements
- Simplifier contraintes règlementaires / zonages environnementaux pour les aménagements
- Simplifier curage retenues
- ...